

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 16 mai 2022

Délibération n° 2022 – 16/05/2022 – 1

Verbatim du conseil d'administration du 16 février 2022

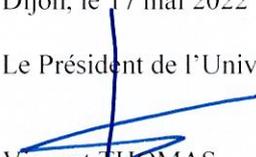
- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 6 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve le verbatim du conseil d'administration du 16 février 2022.**

Dijon, le 17 mai 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

P.J. : Verbatim du conseil d'administration du 16 février 2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Verbatim du Conseil d'Administration du 16 février 2022

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Alexandre COCHET,
Madame Alexandra LAURENT (procuration à Monsieur Alexandre COCHET),
Monsieur Luis LE MOYNE,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Monsieur Vincent THOMAS.

Membre excusé

Madame Patricia FAUQUE.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Madame Peggy CÉNAC,
Monsieur Lionel CROGNIER,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Madame Marie-Geneviève GERRER,
Madame Elsa LANG-RIPERT,
Madame Emmanuelle PUCÉAT.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON (procuration à Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST),

Membres excusés

Monsieur Eric DAUBIGNEY,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Madame Christine TOURNAY-DUPONT.

Membre absent

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (procuration à Madame Marie-Geneviève GERRER),
Madame Louise BOUCHÉ (suppléée par Madame Léana MC CARTHY),
Madame Lucile TISON (procuration à Madame Léana MC CARTHY).

Membres absents

Monsieur Quentin LENORMAND,
Monsieur Arthur SABATIER,
Monsieur Alexandre TISSIER.

Personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE,
Madame Frédérique BEAULIEU (procuration à Monsieur Vincent THOMAS),
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX,
Monsieur Denis HAMEAU (présent jusqu'à 15h15 puis procuration à Monsieur Lionel CROGNIER),
Madame Nathalie MUNIER-JOLAIN (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membre excusé

Monsieur Brice LETHIER.

Membres absents

Madame Laetitia MARTINEZ,
Monsieur Yang SONG.

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Gilles CHARTRAIRE, Représentant de Monsieur le Recteur de la région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Madame Emilie BARTHET, Directrice du pôle Documentation (excusée),
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'université,
Madame Karen FIORENTINO, Vice-présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'université
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué aux finances, au budget et aux investissements,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du service des ressources humaines,
Monsieur Stéphane TIZIO, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale.

Ordre du jour :

I) Informations du Président	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	6
II) Approbation du verbatim du Conseil d'administration des 23 novembre et 13 décembre 2021	6
III) Questions statutaires.....	6
1. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)	6
IV) Questions financières	7
1. Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses.....	7
V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 2 février 2022).....	9
1. Additif à la campagne d'emplois 2022 enseignants et enseignants-chercheurs	9
VI) Forfait mobilités durables.....	13
VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 7 février 2022	14
1. Appels à projets 2022 de la Région Bourgogne Franche-Comté	14
a. Vie étudiante (AAPVE)	14
b. Equipements pédagogiques et numériques.....	20
c. Travaux de la commission FSDIE du 19/01/2022 concernant le soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE).....	25
2. Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : Modification des capacités d'accueil session 2022	28
3. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022.....	28
4. Travaux de la commission de la pédagogie	29
a. Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement : demande de création du parcours changement climatique – rentrée 2022-2023 et fermeture de la LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien – parcours gestion des espaces végétaux urbains.....	29
b. Projets internationaux.....	30
c. Demande de création du DU FLEST (Français langue étrangère de spécialité technique) - IUT Le Creusot - pour la rentrée 2022-2023.....	31
d. Demande d'accréditation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie – formation en alternance - UFR Sciences de santé - pour la rentrée 2022-2023.....	32
VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 4 février 2022	33
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)	34
IX) - Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	34
X) - Compte-rendu des contrats et conventions hors subvention	34

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 16 FEVRIER 2022)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Bonjour à tous, bienvenue pour ce CA qui est le premier de l'année, puisque la dernière fois nous nous sommes vus le 13 décembre. Au mois de février on ne présente plus ses vœux, je l'ai fait, vous le savez, par vidéo puisqu'on n'a pas pu le faire en présentiel, ce qui est bien dommage parce que c'est toujours au moment de la galette des rois où on échange de manière informelle, c'est un moment de convivialité, et Dieu sait si, ces moments de convivialité, il n'y en a pas énormément en ce moment dans notre établissement.

I) Informations du Président

Le Président.- Peut-être, sans plus attendre, entrer dans l'ordre du jour parce qu'on a déjà un peu de retard et pour ne pas trop cumuler ce retard, par les informations du Président, puis ce seront les points A, soumis à discussion, et les points B, qui normalement ne font pas l'objet de débats, mais de toute façon, s'il y a des questions, on tâchera d'y répondre, évidemment.

Alors, quelques informations, je vais essayer d'être assez rapide, assez court.

La première information, c'était la visite de la ministre à Nevers, au début du mois de janvier, qui a permis de mettre en valeur et, je crois, vraiment de manière tout à fait remarquable, le site de Nevers. On est allé à l'ISAT, on a visité avec la ministre le laboratoire Drive, on a visité également les locaux de l'enseignement à distance, la licence PASS, la première année de PASS, le campus connecté. Il y a également eu une signature de convention avec la préfecture de la Nièvre pour l'accueil de stagiaires, notamment des juristes, mais pas seulement. Donc, vraiment, cela a été un moment très intéressant. Cela a été également un moment qui m'a permis d'échanger un petit peu en off avec la ministre pour expliquer les difficultés que nous rencontrons sur le territoire, bien entendu, et donc j'ai pu d'ailleurs lui remettre une note synthétique sur ces questions-là.

Ensuite, autre événement important, c'est la signature avec l'OIV, l'Organisation internationale du vin, et Denis Hameau était là, d'ailleurs, aussi, d'une convention portant numérisation des archives de l'OIV par la MSH, parce que vous savez que la MSH a une expertise tout à fait remarquable dans ce domaine, dans le

domaine de la numérisation des documents, des archives, et avait déjà numérisé le bulletin de l'OIV depuis 1927, donc de manière rétroactive. Et fort de cette expérience, l'OIV a demandé à la MSH de numériser 40 m³ d'archives supplémentaires, et il est prévu également, toujours par convention, que l'université de Bourgogne accueille, je crois – peut-être que je m'emballe un peu – la plus grande bibliothèque consacrée au vin du monde, qui est celle de l'OIV, qui va donc être accueillie sur notre campus. C'était un moment extrêmement agréable, en présence de Pau Roca, le directeur général de l'OIV, de Yann Juban, le directeur général adjoint, de Denis Hameau, ici présent, de Jean Vigreux, le directeur de la MSH, de Jocelyne Pérard, qui est la présidente de la chaire Unesco Vigne et vin, vous le savez – encore là, quelque chose d'unique au monde chez nous – et la directrice générale de la SATT Sayens, Catherine Guillemain. C'était donc un événement vraiment très agréable.

Autre point, qui n'a rien à voir avec le précédent. Ces 15 derniers jours, j'ai pu rencontrer de manière informelle les organisations syndicales – vous le savez, j'essaye de le faire tous les trois mois environ, évidemment en fonction des calendriers, cela peut être quatre ou deux et demi, c'est variable – pour échanger sur l'actualité et sur les sujets que ces organisations syndicales souhaitaient aborder. Je ne vais pas révéler ce qu'on a dit, parce que beaucoup de sujets concernent ce que l'on va dire aujourd'hui, mais je trouve que c'est intéressant de pouvoir échanger régulièrement avec tout le monde sans qu'il y ait d'enjeu de vote, sans qu'il y ait d'ordre du jour préétabli, etc., et de manière tout à fait simple, informelle. On se dit les choses et puis après, on essaie de faire progresser ce qui doit progresser et je crois que c'est très important pour créer de la confiance, chacun étant dans ses positions, on est bien d'accord, mais de créer une confiance par le dialogue.

Autre chose, qui n'a rien à voir avec le point précédent. J'ai beaucoup apprécié d'être associé au premier Comité de la gouvernance économique territoriale, à l'invitation du président de Dijon Métropole, François Rebsamen – c'était vendredi dernier – qui souhaite associer l'université de Bourgogne aux réflexions sur le développement économique territorial avec l'ensemble des partenaires du monde socio-économique. C'était extrêmement intéressant, on a pu envisager les différents programmes d'installation d'entreprises, de nouveaux services. On a parlé, bien sûr, de la Cité de la gastronomie, c'est un sujet brûlant, je crois, mais pas seulement, également, évidemment, de formation, de recherche, de développement du territoire, de liens entre le monde socio-économique et l'université. J'ai pu échanger, présenter notamment le projet de fondation qui, je vous le rappelle, est en cours. On a une grosse structuration budgétaire à faire parce que, dans le budget de l'université, il y a une partie qui doit être à la fois en lien mais séparée du reste, identifiée comme étant uniquement la fondation parce que nous aurons des comptes à rendre, bien sûr, non seulement aux fondateurs mais également à l'université, à l'État, donc à notre tutelle, sur le fonctionnement et l'utilisation des fonds, etc. Bref, tout cela, je crois, a reçu un bon accueil et en tout cas j'y ai pris aussi beaucoup d'informations très intéressantes sur le dynamisme économique du territoire. Je crois que cette dynamique existe et qu'elle est vraiment souhaitée par les acteurs du territoire et par Dijon Métropole.

Autre information, cela concerne le renouvellement des collègues étudiants dans les trois instances centrales de l'université, donc le Conseil d'administration, la Commission de la formation et de la vie universitaire et la Commission de la recherche. Donc on a eu un taux de participation toujours aussi faible, malheureusement, cela dépend des collègues, cela dépend des instances, on tourne autour de 5 % de participation, ce qui est très, très, très insuffisant. Pourtant, il y a eu

de la communication. Le service communication a fait de la communication. Les étudiants ont fait aussi campagne. Je crois que la victoire est attribuée à Bouge ton Campus, qui a emporté 16 sièges sur 25 – pardon si mes chiffres sont inexacts, je ne les ai pas vérifiés – mais en tout cas emporte quatre sièges sur six ici, au CA, 13 sur 16 à la CFVU, et trois sur quatre à la commission de la recherche. Mon addition n'était peut-être pas exacte mais ces chiffres sont exacts. On va échanger, j'ai déjà échangé, d'ailleurs, notamment avec Maxence Roulliat et puis on va procéder à l'installation des nouveaux élus lors du prochain CA et ensuite il va falloir, les mandats des vice-présidents délégués étudiants prenant fin en même temps que les mandats des nouveaux élus commenceront, renouveler également les deux vice-présidents, l'un délégué à la vie étudiante, fonction qui avait été exercée par Ambre Adamiak jusqu'à présent, et puis l'autre, qui était la VP étudiante déléguée CAC, qui était exercée par Léa Clouzot. Voilà. Donc, cela va se faire et, je crois, vraiment en bonne intelligence.

Dernier point d'information, c'est le point, j'allais dire, le plus « torride » du moment, en tout cas concernant notre site Bourgogne Franche-Comté, c'est la situation d'UBFC. Je vais être très bref parce que nous avons une réunion à la DGESIP vendredi. Donc il n'est pas question que cette prise de parole soit utilisée, on va dire, dans un contexte de crise. Je crois qu'il faut vraiment à la fois définir une ligne claire, une perspective claire et revenir à un climat serein. Cela, c'est déterminant, c'est ma conviction et c'est ce que je souhaite faire. Donc, après une crise qui a été provoquée par une expression publique dans la presse, expression publique de la présidente de l'UFC, j'ai été contraint de réagir par le même biais parce qu'il ne s'agissait pas de laisser des faits inexacts se répandre. Je rappellerai que les propos qui m'ont été attribués ont été pour partie vrais et pour partie faux, cela, c'est tout à fait établi, et ont été formulés au cours d'une discussion qui était seulement entamée et qui devait se poursuivre au cours de réunions ultérieures. Donc la discussion n'était pas achevée, elle devait se poursuivre ultérieurement. Donc j'avoue ne pas avoir compris cette communication publique qui m'a paru tout à fait prématurée, d'autant plus qu'elle me prêtait des intentions qui ne sont pas les miennes, que ce soit très clair. Donc vendredi la discussion va se poursuivre sous l'égide du ministère et mon objectif, je vous l'ai dit, est très clair, il n'a pas changé depuis le début de mon mandat. Il s'agit de réunir les conditions qui permettent de poursuivre une ambition nationale et internationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche pour le site Bourgogne Franche-Comté. Il n'est pas question d'autre chose. Simplement, il faut mettre les moyens en face de cette ambition collective. Je tiens aussi à rassurer l'ensemble de la communauté. Il est très clair qu'il s'agit de préserver non seulement le dynamisme de l'établissement, parce que ce dynamisme est reconnu au plan national et international, bien sûr, il s'agit aussi de préserver les emplois qui sont en jeu, parce qu'il y a des inquiétudes, évidemment. Et quelle que soit l'issue de cette crise, la gouvernance de l'uB, moi-même, nous serons très attentifs au sort de nos collègues de la Comue. Il faut que ce soit dit, ce sera assumé, de même que les moyens qui sont actuellement ceux des laboratoires, des équipes de recherche, des équipes pédagogiques ne devront pas être entamés en raison des suites de cette crise, et nous nous y emploierons. Quand je dis « nous », ce n'est pas un nous de majesté, c'est un nous collectif parce que, contrairement à ce que certains aimeraient faire croire, ce n'est pas Vincent Thomas contre le reste du monde. C'est toute une communauté qui a conscience des enjeux, mais également un grand nombre d'acteurs locaux qui, eux aussi, ont conscience des enjeux et qui accompagnent l'université de Bourgogne dans la construction de cet espace Bourgogne Franche-Comté que nous appelons de nos

vœux. Voilà pour cette information, c'est très court. Je ne veux pas aller plus loin parce que vendredi est un jour important, parce que les choses seront dites au ministère. On nous a demandé, d'ailleurs, la confidentialité sur ce qui va être dit. J'espère que cette confidentialité sera respectée de toutes parts, ce qui, pour l'instant, n'a pas toujours été le cas, vous l'avez compris, et donc que, surtout, on retrouvera une sérénité pour prendre des décisions qui seront de l'ordre du rationnel et pas de l'ordre de l'émotionnel. Cela, c'est important parce que l'on a un avenir en jeu, on a une direction à suivre, et cette direction, vous pouvez compter sur moi et sur l'équipe de gouvernance pour la suivre au profit de tous, que ce soit clair. C'est quelque chose que je voulais dire au titre des informations et de ce premier point à l'ordre du jour. Denis Hameau, oui.

M. Hameau.- Donc moi, au nom du président François Rebsamen et de Dijon Métropole, évidemment, on est très désolés de cet épisode. On en est à la saison 12, bientôt... Non, mais c'est vrai. Cela fait bientôt cinq ans que je suis le sujet avec vous, qu'au sein de la région j'œuvre aussi en tant que conseiller régional, et force est de constater que la question du double siège était une question structurante, parce qu'elle permettait la confiance, elle permettait d'avancer ensemble. Il se trouve que les réponses qui vous ont été faites par le ministère mettaient tellement de conditions que le double siège devenait caduc et une illusion. Il est quand même compliqué, au moment où l'on va fêter cette année les 300 ans de l'université, quand on a eu en plus une magnifique conférence sur cette histoire faite de rebondissements, de ténacité – cela ne s'est pas fait comme ça – donc d'imaginer deux secondes – mais même pas une seconde – que, pour des raisons obscures, parce que malgré tout, si on regarde de manière rationnelle, on ne comprend pas bien, on pourrait simplement imaginer que Dijon Métropole, qui est la capitale de la région et qui, demain, sera la capitale mondiale du vin, puisque c'est acté qu'en 2024 on aura l'OIV, il faut que les gens imaginent que c'est comme Interpol à Lyon, ou d'autres organismes internationaux de cette ampleur. Ce n'est pas un petit badge ou un tampon comme ça. Quand on voit les archives qu'on a reçues, c'est gigantesque, on n'a pas tout. La recherche qui peut en découler est exceptionnelle. Et donc, pour Dijon Métropole, les choses sont assez simples. C'est, évidemment, quand on travaille pour Dijon Métropole et quand on travaille avec l'université qui est un réseau qui irrigue toute la Bourgogne aujourd'hui, on travaille pour la région au minimum et ensuite au national et à l'international. Donc l'ambition est bien là, elle est bien partagée. Cela, c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est que pour arriver à construire cette confiance, il faut absolument, en effet, une vision partagée. Pour moi, avant même la question des moyens et de l'organisation, il faut vraiment une vision partagée. Force est de constater qu'il y a des points de divergence aujourd'hui. Déjà, les mettre sur la table, cela permettra peut-être, j'espère, d'avancer. Mais en tout cas, de manière très claire, il n'est pas question que l'université de Bourgogne, qui représente deux tiers des effectifs de cette région si on prend la région au sens large, n'ait pas les moyens, n'ait pas la considération, enfin, je crois qu'il y a un peu de cela, sans trop vouloir plus de reconnaissance que ça, mais juste sa place. Je crois que le sujet est là. Donc, voilà, nous, on est à vos côtés avec François Rebsamen dans ce moment qui est difficile, parce qu'on s'en serait passés, évidemment, tous, que ça crée des inquiétudes partout. Au lieu de créer du dynamisme, de créer de l'envie, d'être sur des projets, on est en train, depuis bientôt des mois et des mois, de batailler à remonter le courant alors que, pendant que nous, on n'avance pas, le monde avance. J'allais dire, la recherche ne nous attend pas, les Lyonnais se marrent, les

Parisiens se marrent, tout le monde rigole et nous, on essaie de se débattre là-dedans. Moi je pense qu'il est temps de clore ce chapitre. J'espère qu'il n'y aura pas une saison 13, qu'il faut trouver un point d'équilibre dans une coopération possible et, je l'ai dit à la maire de Besançon lors du dernier CA d'UBFC, j'imagine que, de la même manière que moi, je n'imagine pas que l'université de Bourgogne disparaisse l'année de ses 300 ans, elle n'imagine pas que l'UFC à Besançon disparaisse, et en tout cas je le comprends. Mais un tiers, deux tiers, cela dit quelque chose, et au-delà des effectifs, c'est aussi le dynamisme des projets, le dynamisme de la recherche. Ce qu'on arrive à faire dans la coopération entre l'université, le monde économique est très important et j'ai tendance à dire qu'il ne suffit pas de rénover des bâtiments, même si c'est nécessaire, on le voit ici, on a un peu de travail aussi, parce que le CROUS pousse les murs, on a des choses à améliorer aussi, mais il faut surtout qu'il y ait des projets, pour que ces projets soient accueillis dans des bâtiments et qu'ensuite cela crée de la valeur, du développement, de la connaissance et que cela irrigue le territoire, que cela rayonne. Et là, j'ai le sentiment qu'aujourd'hui on est dans un rééquilibrage qui peut s'entendre, mais qui ne peut pas se faire sur le dos de l'université de Bourgogne ou de Dijon Métropole. Voilà, pour dire les choses de manière un peu synthétique sans trop de passion. Mais on est dans ce moment où il faut rééquilibrer les choses, où il faut que chacun ait sa juste place et nous, Dijon Métropole, nous assumerons notre rôle de capitale régionale, de leader dans cette région qui en a besoin. Etre leader, ce n'est pas être hégémonique. Voilà, c'est assez simple. Mais ne pas être hégémonique, c'est aussi, quand on ne se sent pas respecté, le dire et faire en sorte qu'on soit respecté. Mais je pense qu'on est un peu sur cette ligne-là : pas d'hégémonie, un peu de respect, tout simplement et puis, que chacun regarde ses forces. Et c'est d'autant plus dommageable que cette région a des complémentarités incroyables. Et d'ailleurs la preuve de cette affaire-là, c'est quand même qu'au niveau scientifique, ça marche. La preuve est là, sous nos yeux, et simplement, pour de mauvaises raisons de gouvernance qu'on essaye de monter un peu à l'envers, de mon point de vue, on n'arrive pas à avancer. Donc si ça ne marche pas avec cette gouvernance-là, je pense que.... On est à vos côtés pour trouver une autre gouvernance et pour qu'on avance ensemble. C'est très simple, mais je tenais à le dire parce que... on aurait pu faire des déclarations dans la presse, on ne l'a pas fait parce que nous n'avions pas envie d'en rajouter, c'était suffisant. On était aux côtés du président de l'université parce qu'il fallait réagir, en effet, il fallait remettre un peu de vérité, j'allais dire, dans ce qui était dit. Je pense qu'il faut dépasser cela parce qu'on a mieux à faire. En conclusion, je dirai cela. On a tous mieux à faire, on est tous mobilisés pour essayer de faire avancer les choses de manière constructive mais pour cela, il faut des partenaires qui soient aussi dans un état d'esprit qui soit le même. C'est plus tout cela que je questionne aujourd'hui, moi.

Le Président.- Merci pour cette prise de parole précieuse, en tout cas qui montre la convergence de vues et une conscience commune des enjeux, qui est tout à fait essentielle dans cette période.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose d'entrer dans les autres points de l'ordre du jour, avec les points qui sont soumis à discussion, et l'approbation du verbatim, et je vais passer la parole à Emmanuelle Pucéat.

Point A : Points soumis à discussion

II) Approbation du verbatim du Conseil d'administration des 23 novembre et 13 décembre 2021

Mme Pucéat.- Merci, Président. Donc effectivement, nous avons deux verbatim à approuver lors de cette séance. Le premier est le verbatim du conseil d'administration du 23 novembre 2021. Est-ce que quelqu'un a des remarques à faire sur ce verbatim ?

Pas de remarques ? Dans ce cas, je vous propose de passer au vote.

Qui refuse de voter ? Un refus de vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 refus de vote

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer au verbatim du conseil d'administration du 13 décembre 2021. De la même manière, est-ce que quelqu'un a des remarques à soumettre sur ce verbatim ? Pas de remarque, dans ce cas nous pouvons passer au vote.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons donc passer au troisième point, il s'agit des questions statutaires.

III) Questions statutaires

1. Désignation d'un établissement d'enseignement secondaire pour siéger en tant que personnalité extérieure à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (article 35 des statuts de l'université)

Le Président.- Vous le savez, dans notre commission de la formation et vie universitaire, siège un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire, qui est représenté par son proviseur. Lorsque l'équipe de gouvernance a été élue, à l'époque il était habituel, et pour des raisons de fond, parce que c'est un lycée international, reconnu, qui développe de nombreux projets avec l'université de Bourgogne, que ce soit le lycée Charles-de-Gaulle qui soit l'établissement représenté. Or à cette époque, on avait contacté le proviseur du lycée Charles-de-Gaulle, qui nous avait dit qu'il s'en allait au mois de septembre, et qu'il ne pouvait pas accepter au nom de son successeur d'être administrateur de l'université de Bourgogne, même s'il l'aurait bien aimé mais qu'il ne pouvait pas engager son successeur, ne sachant pas qui il serait et s'il souhaiterait assumer cette charge.

Nous nous étions donc adressés à Christophe Morat, proviseur du lycée Montchapet, qui avait parfaitement accepté la charge. Il se trouve qu'il a quitté lui aussi le lycée Montchapet pour être nommé, je crois, à Nîmes et que le nouveau proviseur du lycée Charles-de-Gaulle, qui a été proviseur du lycée français de Hong Kong, qui lui aussi a une expérience et une expertise de l'international tout à fait intéressante, s'est montré intéressé pour finalement prendre la suite. C'est pourquoi

on vous propose aujourd'hui de désigner non plus le lycée Montchapet mais le lycée Charles-de-Gaulle pour revenir à ce que l'on faisait auparavant, de sorte que le proviseur, Monsieur Tran, puisse siéger parmi nous et apporter son expertise internationale à nos débats le cas échéant. Voilà. C'est un peu le contexte de cette délibération qui vous est proposée. Je ne sais pas si vous avez des questions sur ce point.

Mme Pucéat.- Pas de question ? Pas de remarque ? S'il n'y en a pas, je vous propose donc d'approuver la désignation du lycée Charles-de-Gaulle de Dijon en tant qu'établissement d'enseignement secondaire pour siéger, en tant que personnalité extérieure, à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux questions financières.

IV) Questions financières

1. Demandes d'admission en non-valeur et remises gracieuses

Mme Pucéat.- Au niveau des questions financières, comme on le voit apparaître régulièrement à l'ordre du jour du conseil d'administration, nous avons à nous prononcer aujourd'hui sur des admissions en non-valeur et des remises gracieuses. Vous avez reçu dans les documents qui vous ont été envoyés en amont de ce CA le détail des dossiers. Il y a donc 10 dossiers, pour un total de 16 862,85 euros, dont neuf dossiers d'admission en non-valeur et une remise gracieuse.

Concernant les admissions en non-valeur, il y a quatre dossiers qui sont des dossiers anciens concernant des clients qui sont repartis à l'étranger, donc il n'y a pas de poursuite possible parce qu'il n'y a pas de compte bancaire ni employeur ni adresse en France, pour un total de 6 374 euros, un dossier qui concerne un tout petit reliquat de 6 euros, donc là les poursuites sont impossibles au regard du montant, pour un prêt de livre, je crois, un dossier qui concerne une procédure collective, c'est-à-dire une liquidation judiciaire. Là, nous avons reçu un certificat d'irrecouvrabilité établi par le liquidateur, donc il n'y a pas d'espoir de recouvrement. La créance est donc éteinte pour 8 094,65 euros.

Et il y a trois dossiers anciens qui concernent des chèques impayés qui sont irrécouvrables aussi malgré toutes les diligences qui ont été effectuées à présent pour un total de 602,20 euros. Sur le total des admissions en non-valeur, il y a neuf dossiers et pas 10 – il y a une petite erreur dans le total dans le dossier que vous avez reçu. Et concernant la remise gracieuse, il s'agit d'un seul dossier, ici, qui concerne une organisation de congrès avec une mise à disposition de locaux. Il y avait une facture de 6 750 euros qui avait été établie en 2017, 4 974 euros pour la mise à disposition d'un local privatisé et 1 776 euros pour la mise à disposition d'un hall non privatisé. Il y a de nombreux courriers envoyés, qui ont été retournés, il y a donc sans doute eu un problème d'adresse et de distribution. Aucun renseignement n'avait permis jusqu'à présent de poursuivre le client et une mise en demeure a même été adressée par courrier et par courriel. Le courrier n'a pas été réceptionné mais le courriel bien reçu. Donc on a réussi à reprendre contact avec ce client, qui a

demandé des renseignements. Donc il y a eu quelques échanges et au vu de la situation financière, ce client nous demande une remise gracieuse partielle de cette facture. Il propose de payer la moitié de la première somme de 4 974 euros, c'est-à-dire 2 487 euros et il demande une remise gracieuse pour le reste. Ce que l'on vous propose ici, ce n'est pas d'accepter l'ensemble, parce que cela fait quand même les deux tiers de la somme en remise gracieuse. Nous vous proposons de lui accorder une remise partielle de 1 776 euros, qui est l'une des deux sommes réclamées sur ce dossier, sous réserve du paiement préalable de 4 974 euros, c'est-à-dire une remise partielle d'à peu près un tiers de la somme.

Est-ce que vous avez des questions sur ces admissions en non-valeur et cette remise gracieuse, ou est-ce que vous souhaitez intervenir ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vous propose donc d'approuver les admissions en non-valeur pour un montant total de 15 086,85 euros et les remises gracieuses pour un montant de 1 776 euros, c'est-à-dire un total de 16 862,85 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux questions relatives aux ressources humaines.

Le Président.- Sur ces questions, peut-être d'abord expliquer un peu le contexte. En réalité, il y a sept questions. Il y en a six, enfin, six situations sur lesquelles je tiens à attirer votre attention. Vous vous souvenez que lorsque, à la fin de l'année dernière, nous avons soumis et adopté ensemble des limitations aux capacités d'accueil d'un certain nombre de filières, de mémoire il y avait l'IUT de Dijon-Auxerre, l'UFR Droit, Sciences économique et politique, l'IAE, la filière psycho à l'UFR Sciences humaines, et puis Sciences et Techniques, qui avaient donc décidé de limiter leurs capacités d'accueil pour manifester à l'égard de notre tutelle les difficultés que les équipes pédagogiques rencontrent pour encadrer les étudiants et notamment dans ces filières qui étaient et qui sont toujours en tension. Il se trouve que j'avais pu échanger directement avec la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle de cette question avant les vacances de Noël et que, donc, nous avons eu la bonne surprise, après les vacances de Noël, d'avoir une notification qui permet, sur le fondement de la LPR, d'attribuer et de socler dans le budget de l'université de Bourgogne l'équivalent de cinq postes de maîtres de conférences et un poste de PRAG. C'est donc une excellente nouvelle parce qu'il n'y a pas eu, mis à part pour la création du BUT informatique à Nevers, de création d'emploi par l'État depuis, je crois, 2010, lorsque nous sommes passés au RCE. Et donc j'y ai vu un signe tout à fait encourageant de l'État à notre égard pour accompagner, finalement, l'université de Bourgogne dans la résolution d'une partie de ses difficultés. On sait bien que ce n'est qu'une partie, il nous reste encore beaucoup à faire, ne serait-ce que pour dégeler les 60 postes. Donc vous imaginez qu'avec six postes on en est déjà à 1/10, on va dire, du travail, mais il y a encore du travail. Donc en tout cas, je veux aussi remercier la DGESIP pour le geste qu'elle a réalisé puisque vous savez que c'était une mesure nationale, ces postes-là qui ont été attribués à plusieurs universités. En général, quand il y a une mesure nationale, l'université de Bourgogne perçoit à peu près 1 % de cette mesure, et là, on en a reçu 5 %. Donc je crois que notre tutelle étatique a entendu, en tout cas, le message que nous lui avons adressé. Évidemment, parce que nous avons été entendus, j'ai

demandé aux composantes de revenir en arrière et de revenir sur les capacités d'accueil de l'année dernière, ce qui a été fait. Très bien. Du coup, comme cette attribution de nouveaux postes correspond à une demande qui est très ponctuelle, j'ai souhaité que nous agissions dans une unité temporelle, on va dire, qui permette justement de recruter ces nouveaux collègues pour la rentrée prochaine. Et donc il faut synchroniser ces cinq postes à la procédure synchronisée « normale », on va dire, donc il y a une certaine urgence, d'où les délibérations qui vont vous être soumises aujourd'hui. Je vais passer la parole à Stéphane Tizio. Vous verrez qu'il y a un autre poste qui est dans ce wagon-là, mais c'est pour des raisons techniques, il va vous expliquer tout cela. Je te laisse la parole, Stéphane.

V) Questions relatives aux Ressources Humaines (CT du 2 février 2022)

1. Additif à la campagne d'emplois 2022 enseignants et enseignants-chercheurs

M. Tizio.- Merci, Président, bonjour à tous. Vous avez donc reçu dans les documents de préparation au CA le tableau qui résume ce que le Président vient de vous dire. Comme précisé par le Président, on vous propose d'ajouter à la campagne d'emplois enseignants et enseignants chercheurs déjà votée, cinq postes de maîtres de conférences, un affecté à l'UFR Sciences humaines, dans la section de psychologie au laboratoire LEAD, un à l'UFR Sciences et Techniques en informatique affecté au laboratoire CIAD, un autre en Droit, Sciences économique et politique en droit public, affecté au laboratoire CREDESPO, un autre à l'IAE, donc en gestion affecté au CREGO et puis un autre poste, là aussi affecté en gestion au CREGO mais à l'IUT de Dijon-Auxerre, et un poste de PRAG, c'est-à-dire enseignant de statut second degré en anglais, affecté lui aussi à l'IUT de Dijon-Auxerre. Il s'agit là des postes dont vient de vous parler le Président. Et on profite de cet additif à la campagne d'emplois pour ajouter un autre poste d'enseignement de statut second degré, là encore à l'IUT de Dijon-Auxerre mais cette fois sur le site de Nevers, qui est donc un poste d'enseignant du second degré en informatique et gestion. Pourquoi on l'ajoute en même temps que cette campagne d'emplois ? C'est parce qu'en fait il est consécutif à un départ presque surprise d'une collègue à la mutation et, évidemment, pour soutenir le développement du département de l'IUT à Nevers.

Donc l'ensemble de cet additif à la campagne d'emplois a été évidemment présenté au comité technique de l'établissement. Le comité technique s'est prononcé par cinq voix pour et trois abstentions. Il a également été proposé et présenté au conseil académique de l'université et il a reçu un avis favorable à l'unanimité moins un refus de vote. Voilà ce que je peux vous dire sur cet additif à la campagne d'emplois.

Le Président.- Merci pour cette présentation. Je ne sais pas s'il y a des questions ? Oui, Peggy Cénac.

Mme Cénac.- Ce n'est pas vraiment une question, c'est une explication de vote, parce que j'ai déjà eu l'occasion de vous dire, lors de la rencontre informelle que nous avons eue il y a quelques jours ou semaines... et cette position a été prise aussi au comité technique mais pour les administrateurs, donc je vais m'abstenir. Bien sûr qu'on se réjouit de la création de ces nouveaux postes même si ça ne résout pas le problème du taux d'encadrement tel qu'il est dans nos composantes.

On regrette que ce ne soit pas également accompagné de création de postes BIATSS, qui souffrent aussi de l'augmentation des effectifs étudiants, en particulier dans les scolarités mais pas seulement. On avait évoqué lors de notre discussion plusieurs corps de métiers qui se retrouvent affectés à des tâches pédagogiques alors que cela ne devrait pas être le cas. Bien que nous n'aurions pas utilisé le même moyen de chantage, c'est-à-dire la baisse des capacités d'accueil qui fait porter le rapport de force sur les jeunes écartés de l'enseignement supérieur plutôt que sur la communauté universitaire et que nous ne sommes pas dupes de l'agenda avec lequel ces créations de postes sont annoncées au niveau national, nous nous réjouissons de cette création mais nous nous abstenons pour souligner que c'est insuffisant et qu'il y a un manque de reconnaissance du ministère pour la surcharge de travail engendrée pour les personnels BIATSS.

Le Président.- J'entends. Maintenant, c'est quand même une bonne nouvelle, même si je souscris. Je rappelle quand même une chose. Si le taux d'encadrement de l'université de Bourgogne était comparable à celui de sa cousine l'université de Franche-Comté, nous aurions 239 enseignants chercheurs de plus et 99 BIATSS de plus. Donc, voilà, il y a un vrai travail. Alors, ce n'est pas pour opposer les deux universités parce que je ne reproche pas à l'université de Franche-Comté d'être mieux dotée que nous, certainement pas, mais une chose est certaine, c'est que dans les critères d'allocation des moyens aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche en France, eh bien, ces critères ne sont pas harmonisés, ne sont pas identiques et cela crée des situations d'injustice, je le pense, entre établissements. Je le regrette, on essaie d'y travailler à France Universités – c'est le nouveau nom de la CPU, je vous le rappelle. Je ne vous cache pas que c'est difficile parce que les établissements qui profitent de cette situation sont peu enclins à entamer les discussions alors que les établissements comme nous, en revanche, poussent à ce que les discussions soient ouvertes et qu'on aboutisse à un résultat. Discussion qui a été menée, par exemple, entre les écoles d'ingénieurs, il y a quelques années et qui a abouti à ce que toutes les écoles d'ingénieurs s'en sortent mieux dès lors qu'elles ne sont pas rattachées à une université. Oui, Luis, je sais pourquoi tu lèves la main, parce que je suis parfaitement au courant de cette question-là. Voilà. Donc c'est un peu ma réaction.

M. Hameau.- Sur ce sujet-là, bien sûr, cela fait partie des sujets que nous travaillons à Dijon Métropole aussi parce que l'université a été d'une certaine manière victime de son dynamisme lorsque l'autonomie a été donnée aux établissements. Elle faisait partie des premières et donc les règles qui ont été faites à ce moment-là donnaient un certain nombre de moyens avec des clés de répartition qui étaient celles de l'époque. Et puis ensuite il y a eu une deuxième vague et dans le cadre de cette deuxième vague il n'y a pas eu de rattrapage, il n'y a pas eu de mise à niveau. Donc en fait il y a un double retard qu'on peut considérer, mais moi je ne parlerai même pas de la Franche-Comté, je dirai que par rapport à la moyenne nationale on est encore plus en retard que la Franche-Comté quand on regarde bien certains indicateurs et certains chiffres. Donc le sujet est vraiment dans un rééquilibrage. Je suis plutôt un décentralisateur mais de temps en temps je me dis que la centralisation, la vision globale peut aider sous réserve qu'on ait un peu de courage politique.

Le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a d'autres éléments, d'autres remarques ou observations ? Lionel, oui.

M. Crognier.- Donc en fait, félicitations pour cette stratégie à laquelle je ne croyais pas trop. Félicitations. Il y a cinq composantes, en fait, qui s'étaient engagées dans la démarche, et combien qui avait refusé de baisser les capacités d'accueil ? Sept ?

Le Président.- Il y a 16 composantes.

M. Crognier.- Donc un tiers s'était engagé et deux tiers avaient fait le choix... OK.

Le Président.- Voilà. Après, très clairement, c'était sur la base du volontariat. C'est-à-dire qu'on n'a rien cherché à imposer. C'était une suggestion. Certaines ont fait le pari, on en avait discuté ici, dans ce CA, je m'en souviens très bien. D'autres auraient préféré d'autres moyens, etc. On a mené cette stratégie. Il s'avère qu'il y a un résultat positif. Maintenant, on sait qu'on ne pourra pas faire ça tous les ans et qu'il n'y aura pas un volet de postes LPR disponible, etc.

M. Crognier.- C'est aussi pour dire qu'il y a un vrai souci de l'étudiant dans la démarche. Parce que, déjà, votre proposition de revenir en arrière, par rapport à la baisse des capacités d'accueil, c'est un signe.

Le Président.- Bien sûr.

M. Crognier.- Je pense que dans les conseils il y a eu aussi le souci, dans certains conseils, en tout cas dans le mien, il y a eu le souci, en Bourgogne, ici, de pouvoir accueillir la plupart des étudiants qui veulent venir à l'université travailler, et qu'on était vraiment partagés entre ces deux dimensions-là. Et je pense que c'est un élément important qui est dans le discours, qui est aussi dans la façon à la fois dont certaines composantes, peut-être, se sont prononcées mais en même temps dans la stratégie de l'université de dire que ce n'était pas contre les étudiants, cette baisse des capacités d'accueil. Cela aurait pu être compris comme ça. Mais c'est important, je pense.

Le Président.- Je l'avais annoncé, je l'avais dit dès le début : si nous obtenons satisfaction, on reviendra sur les capacités d'accueil limitées. Je l'avais toujours dit, parce que c'était un enjeu de la discussion que nous avons eue, je m'en rappelle, avec Peggy Cénac, notamment. L'objectif n'était pas de fermer les portes de l'université à notre jeunesse, l'objectif était d'attirer l'attention sur les difficultés que nous rencontrons. Et j'avais toujours dit que si nous obtenions satisfaction, nous reviendrions en arrière. Ce n'est pas innocent si aujourd'hui on aborde la question. Je voulais que cela se fasse immédiatement pour éviter qu'il y ait une latence et qu'on ferme les portes à des étudiants, à des futurs étudiants que nous souhaitons accueillir. Donc cela, pour moi, c'était des choses que j'avais annoncées, à quoi je tiens absolument, bien sûr.

Mme Pucéat.- Et puis pour préciser, ce n'était vraiment pas une demande qui avait été faite aux composantes, plutôt une possibilité offerte étant donné que le nombre d'étudiants évolue de façon différentielle suivant les filières et génère des tensions importantes. En l'absence d'accompagnement du ministère en termes de RH, la seule autre solution était de limiter effectivement les capacités d'accueil et de les adapter aux moyens RH dont nous disposons. Mais ce n'était pas une demande

de notre part, en tout cas, c'était plutôt une possibilité offerte d'accompagner certaines composantes très en tension dans cette direction-là.

M. Crognier.- Je confirme. On a eu beaucoup d'échanges à ce propos.

Mme Pucéat.- Stéphane.

M. Tizio.- Je voudrais ajouter, pour répondre plus directement à l'interpellation de Peggy sur les personnels BIATSS, que, bien entendu, lors des dialogues d'objectifs et de moyens on sera particulièrement attentifs à la question des personnels BIATSS directement concernés par l'encadrement des étudiants, évidemment dans les scolarités, mais sur d'autres métiers, par exemple dans les laboratoires, etc., et qui font évidemment partie du taux d'encadrement de nos étudiants. C'était juste pour signaler que les personnels BIATSS ne seront pas oubliés mais que, dans l'urgence, les moyens qui nous sont délégués servent donc en priorité à essayer de rétablir un taux d'encadrement pédagogique « pur » mais, évidemment, les personnels BIATSS ne seront pas oubliés.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres remarques, d'autres interventions ? Oui.

M. Clerc.- Je souscris à tout ce qui a été dit et puis, au-delà de notre université qui est en déficit chronique de personnels depuis des années, je crois que le chiffre d'une centaine pour les personnels BIATSS, c'était déjà ce qui était reconnu au moment du passage aux responsabilités compétences élargies avec pas l'accompagnement qui a suivi. Pour dire aussi que le SNPTES-UNSA a fait des propositions aussi aux candidats dans le cadre de la campagne présidentielle à venir et notamment un point sur ce rattrapage nécessaire sur les inégalités entre les différents établissements. On tient particulièrement à ce qu'on appelle le maillage territorial de l'enseignement supérieur sur l'ensemble du territoire pour permettre aux jeunes, où qu'ils soient, d'accéder à l'enseignement supérieur et faciliter cet accès à l'enseignement supérieur.

Le Président.- Merci pour cette précision. Simplement, je remarque que le SNPTES-UNSA fait cette proposition, que France Universités fait cette proposition, que Bouge ton Campus fait cette proposition à tous les candidats. Et je pense que là en tout cas, c'est une prise de conscience qui est générale et c'est je trouve très bien qu'on puisse porter le même propos, parce que la situation devient intenable. Merci.

Mme Pucéat.- Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ? S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose d'approuver l'additif à la campagne d'emplois pour la rentrée 2022 pour les enseignants et les enseignants chercheurs.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point VI sur le forfait mobilités durables.

VI) Forfait mobilités durables

Mme Pucéat.- Pour rappel, nous avons déjà délibéré lors du CA du 3 juin dernier sur la mise en place du forfait mobilités durables pour une application à partir du 1^{er} septembre 2021. L'objectif, dans un premier temps, était de mettre en place le plus rapidement possible ce forfait. C'est un processus qui est relativement lourd. Cela nous demande une réflexion à avoir sur les modalités de ce déploiement. C'est bien d'ailleurs à quoi nous nous employons. Donc, pour rappel, ce forfait mobilités durables, c'est le remboursement de tout ou partie des frais qui sont engagés au titre des déplacements des agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail avec leur vélo ou en covoiturage. Ce forfait est versé en une seule fois l'année suivant la demande de l'agent sur la base d'une déclaration sur l'honneur attestant de 100 jours de déplacement domicile travail sur l'année. Ce que nous vous proposons ici, c'est d'annuler et de remplacer cette délibération du 3 juin dernier par une nouvelle qui permet la mise en place rétroactive du forfait mobilités durables à compter du 11 mai 2020, c'est-à-dire la mise en place du décret et d'inclure dès cette date le covoiturage et les déplacements à vélo, sachant que peut-être, Pierre-Étienne, vous pouvez ajouter une dimension technique sur, en particulier, le cumul.

M. Thépenier.- Bonjour à tous. Juste pour préciser, effectivement, que l'extension de la délibération à effet du 11 mai 2020 aura une conséquence pour les agents, donc, qui vont demander le bénéfice du forfait mobilités durables à compter de 2020. Le décret prévoit que, à titre dérogatoire, ils peuvent cumuler ce forfait mobilités avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport public. C'est une particularité pour la seule année 2020, ce qui signifie qu'à compter de l'année 2021 les agents devront choisir, pour ceux qui ont un remboursement partiel des titres de transport, entre le forfait mobilités durables et ce remboursement partiel. Voilà, il faut quand même le noter. Et pour l'année 2020, c'est 50 jours de déplacement et un forfait mobilités de 100 euros, et ensuite on revient à 100 jours de déplacement dans l'année pour 200 euros.

Mme Pucéat.- C'est cela. Et y compris pour l'année 2020, d'ailleurs, il est nécessaire que ce remboursement intervienne sur deux périodes distinctes de l'année. Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Concrètement, pour les collègues qui font du covoiturage et qui n'avaient pas été appelés à se déclarer dans les délais impartis pour que ce soit fait rétroactivement, est-ce qu'il va y avoir un nouveau calendrier annoncé et une annonce aux collègues pour qu'ils puissent demander ce rattrapage ?

M. Thépenier.- Oui, tout à fait, il va y avoir une circulaire qui va être diffusée, effectivement et qui va préciser, suite à la délibération du conseil d'administration si vous adoptez l'extension, effectivement, on rappellera les conditions dans lesquelles les agents peuvent solliciter au titre de l'année 2020 d'une part, au titre de l'année 2021 d'autre part et puis, bien entendu, ensuite, les années qui suivent, 2022 à partir du mois de décembre prochain.

Mme Pucéat.- Bien, est-ce que quelqu'un d'autre a des questions ? Pas de question, dans ce cas je vous propose d'approuver la mise en place du forfait mobilités durables à l'université de Bourgogne de manière rétroactive à compter du 11 mai 2020 ainsi que les dispositions transitoires pour l'année 2020 c'est-à-dire qu'à

titre exceptionnel, pour la seule année 2020, les agents peuvent bénéficier à la fois du versement du forfait mobilités durables et du versement mensuel de remboursement des frais de transport public, à condition que le versement intervienne au titre de deux périodes distinctes, comme nous l'avons souligné. Du fait de la mise en place de ce forfait à la date du 11 mai 2020, en 2020 le seuil d'éligibilité au forfait mobilités durables est donc ramené à 50 jours de trajet domicile travail pour un versement forfaitaire qui est ramené à 100 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire, avec un premier point sur les appels à projets 2022 de la région Bourgogne Franche-Comté. Tout d'abord la vie étudiante, je vais laisser la parole à Karen.

VII) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 7 février 2022

1. Appels à projets 2022 de la Région Bourgogne Franche-Comté

a. Vie étudiante (AAPVE)

Mme Fiorentino.- Bonjour à toutes, bonjour à tous. Cet appel à projets Vie étudiante concerne les projets péri-universitaires, donc non liés aux formations, para universitaires, liés aux conditions de vie des étudiants. Les actions, ce sont des actions de communication pour améliorer les conditions d'étude, de réussite, de vie des étudiants, le renforcement de l'accès aux études supérieures, l'égalité des chances, l'attractivité, le partenariat des établissements. Comme l'an dernier, nous avons souhaité, avec Sophie Morlaix, donner une thématique pour l'orientation des projets, qui est l'entraide entre pairs. Cette entraide pouvait porter sur différentes problématiques, l'orientation, la socialisation étudiante, la liaison entre le secondaire et le supérieur, l'égalité des chances. C'était assez large.

Pour mémoire, les dépenses doivent être comprises entre 8 000 et 80 000 euros. Elles ne sont finançables par le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté qu'à hauteur maximale de 80 %. Certaines dépenses ne sont pas éligibles, c'était bien précisé, donc les travaux de bâtiments, construction, réhabilitation, maintenance, les travaux d'aménagement d'espaces, le renouvellement d'équipements obsolètes et de licences de logiciels, les actions portées par des associations étudiantes puisqu'il y a un appel à projets spécifique pour cela, les salaires et charges de personnels des établissements, les frais de formations diplômantes, les compléments de financement des projets déjà financés par la région via un autre dispositif ou encore les aides sociales, bourses d'études et de recherche.

L'appel à projets a été diffusé le 8 décembre avec un retour des dossiers demandé pour le 20 janvier. Donc la région demande à l'université de faire un classement qui va vous être proposé. Pour faire ce classement, a été réunie le 27 janvier une commission composée des services centraux concernés, des membres de la gouvernance, intéressés par cet appel à projets, donc Alain Helleu, Muriel

Henry, Chloé Durindel, Magali Khatry, Ambre Adamiak, Pascale Auroux, Alexandre Fournier, Marie-Ange Rito, Valérie Borde, Isabelle Vallar, moi-même. Et, comme l'an dernier, a été invité un représentant des composantes. L'an dernier, c'était François Blais, pour l'UFR Sciences et Techniques, cette année, c'était Lionel Crognier. Et a également été convié un responsable administratif, et cette année c'était Youssef El Hanbali qui est le responsable administratif de l'UFR SHS et de l'UFR Lettres. Donc je remercie les membres de cette commission et surtout les services centraux, notamment le pôle pilotage du PFVU pour le travail lourd de réception et de traitement de ces dossiers.

Pour l'AAP vie étudiante, 13 projets ont été présentés, représentant un budget total de 616 619 euros, dont 483 468 euros sont demandés à la région. Tous ces projets ont été retenus et classés. Pour effectuer le classement, la commission s'est fondée sur quatre critères, qui reprennent les éléments qui devaient être développés dans le dossier. Premier critère, il s'agit des priorités du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Bourgogne Franche-Comté, c'est-à-dire pour les formations, l'attractivité de l'enseignement supérieur, l'optimisation des conditions de vie étudiante et de réussite sur les 10 campus de Bourgogne Franche-Comté. Et faisaient partie également de ce critère les priorités de l'établissement, donc essentiellement l'entraide entre pairs, telle que je vous l'ai citée tout à l'heure. Deuxième critère, l'envergure du projet, donc l'irrigation territoriale, le nombre d'étudiants bénéficiaires, mutualisation, partenariat, interdisciplinarité, cofinancements mobilisés. Troisième critère, la contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, et quatrième critère, enfin, le caractère innovant, donc la démarche innovante, la réponse à de nouveaux besoins ou à des dimensions non récurrentes. On a classé, vous le verrez, d'abord en tête de liste, des projets qui n'avaient pas été présentés l'an dernier.

Donc, selon que les projets présentés correspondent plus ou moins à ces objectifs, eh bien nous les avons gratifiés d'un plus ou d'un moins et la somme de ces plus et de ces moins nous a permis d'établir le classement que je vais vous présenter.

Ce qui donne, dans l'ordre, tout d'abord le projet présenté par l'UFR STAPS, « EGAL STAPS », un tutorat étudiant pour les besoins spécifiques et de santé sur un projet qui repose sur le constat de troubles d'apprentissage qui résultent de la crise sanitaire, mais peuvent préexister aussi à la crise sanitaire, par exemple accidents de la vie. Le projet, basé sur l'entraide, vise à améliorer la forme et la santé des étudiants identifiés comme présentant des troubles de l'apprentissage.

En deuxième position, il y a un projet qui est porté par le SUAPS, pour la « commission solidarité étudiante ». Cette commission solidarité est destinée à apporter de l'aide aux étudiants, une aide matérielle, en complément bien sûr de celle qui est apportée au CROUS, puisque le premier interlocuteur social, c'est le CROUS. Afin de pouvoir venir en aide aux étudiants et assurer un accueil physique, la commission demande un contrat étudiant de 25 heures par semaine pour l'année universitaire à venir et la location de deux chambres. Ces deux projets ont reçu quatre plus.

Vient ensuite un projet de l'IUT Dijon - Auxerre, la « création d'un atelier Fablab – BIM », qui sera un espace dédié à la maquette numérique dans le secteur du BTP. C'est un espace qui serait localisé sur le campus d'Auxerre, ce qui permettra de renforcer les infrastructures sur ce campus délocalisé. Le Fablab, c'est un espace modulaire avec mise à disposition de moyens numériques pour la conception d'ouvrages. C'est le département Génie Civil Construction Durable qui porte le projet et c'est un espace qui est appelé à devenir un lieu d'échanges entre

étudiants, entre étudiants et enseignants, bien sûr, mais aussi avec d'autres intervenants du milieu scolaire ou du monde professionnel. Ce projet a récolté trois plus et un moins pour le développement durable. Je précise qu'il s'agit, pour ces projets, de beaux projets, mais comme il fallait faire un classement, on a dû, quand même choisir sur les critères évoqués.

En quatrième position, vient un projet de l'UFR Langues et Communication, « VR[at]UB », la réalité virtuelle au service de la réussite étudiante à l'UB, qui vise à améliorer la réussite étudiante par le recours à la réalité virtuelle. Là, plus exactement, le projet recouvre deux actions, tout d'abord, la réalisation et l'utilisation d'une série de séquences pédagogiques en réalité virtuelle et 3D destinées aux étudiants d'anglais LLCER et, d'autre part, pour l'UFR STAPS, il s'agit de l'utilisation de la réalité virtuelle à des fins pédagogiques dans l'apprentissage du mouvement. Donc, ce projet a récolté trois plus et un moins à nouveau pour le développement durable.

Puis vient le projet du pôle Culture, qui est l'Atheneum, centre culturel de l'uB. Il est demandé par l'Atheneum une aide pour financer différentes interventions de professionnels et du matériel. Ce projet a été gratifié de deux plus pour les deux premiers critères, et de deux moins pour le développement durable et le caractère innovant puisque cette partie de projet a déjà été présenté dans le cadre de l'AAP étudiant.

Vient ensuite un projet qui est la « cellule bien-être ». La cellule bien-être, c'est un guichet unique auquel les étudiants peuvent s'adresser à la fois pour chercher un service qui pourrait répondre à leur demande, mais également pour se voir proposer, le cas échéant, une activité bien-être, qui est séparable du pôle Santé mentale. Les sommes qui sont demandées ici correspondent au salaire du coordinateur et à plusieurs actions accomplies par des prestataires extérieurs à l'uB, qui compléteraient l'offre bien-être déjà présente à l'uB, notamment des ateliers de coaching, de sophrologie, d'art thérapie, un budget communication, qui serait incontournable pour faire connaître la cellule bien-être, le financement de formations pour des secours en santé mentale et le financement éventuellement d'une journée bien-être. Il s'agit d'un très beau projet qui correspond tout à fait aux priorités de l'établissement. Il a simplement été classé en position médiane parce qu'il est peut-être un petit peu moins synthétique que les précédents. Il n'y a pas encore de service d'appui pour la cellule bien-être mais il devrait y en avoir un très rapidement. Et par ailleurs, je vous informe que des statuts de la cellule bien-être sont en cours de rédaction.

Vient ensuite un projet porté par l'IUT de Chalon, le « projet de plateau sportif multi-activités en accès libre ». Il s'agit de créer un plateau sportif multi-activités sur le site de l'IUT de Chalon. C'est un projet qui a reçu deux plus pour les deux premiers critères et deux moins pour le développement durable et le caractère innovant.

Vient ensuite un projet porté par l'UFR Lettres et Philosophie, « valorisation de la filière audiovisuelle régionale et de la formation professionnelle en Bourgogne Franche-Comté ». Là, il s'agit de promouvoir la filière audiovisuelle dans le milieu professionnel en Bourgogne Franche-Comté. Concrètement, des étudiants du Master 2 Médias & Création numérique réaliseront la couverture vidéo des 2^{èmes} Rencontres APARR'TÉ. Là, c'est clairement un projet d'aide à la réussite des étudiants. Ce projet a eu un plus pour le premier critère, auquel il répond parfaitement, et puis trois moins pour le développement durable, l'envergure et le caractère innovant.

Vient ensuite un projet de l'UFR Lettres et Philosophie, « programme de soutien à la réussite des étudiants réfugiés - DU Passerelle ». C'est un projet qui vise à renforcer l'insertion culturelle à travers des ateliers artistiques interculturels, la création éventuellement de liens entre pairs avec du compagnonnage, et puis une action sportive avec la mise en place d'une équipe de football. Ce projet a recueilli un plus pour le premier critère, et trois moins pour le développement durable, l'envergure et le caractère innovant.

Vient ensuite un projet du pôle Culture, « la science plus près », rencontres BD stories. Il s'agit là d'organiser un *speed dating*, avec des doctorants qui se racontent et la réalisation de *comic-strips*, des BD, sur l'initiation à la recherche, et puis enfin, est aussi comprise dans ce projet une « master class » devant favoriser l'engagement des étudiants dans la fête de la science. Ce projet a été gratifié d'un plus, et trois moins pour le développement durable comme l'envergure et le caractère innovant.

Vient ensuite un projet du pôle Pilotage, « transport des étudiants des formations co-habilitées uB /UFC entre les sites universitaires de Dijon et Besançon ». Ces déplacements sont pris en charge par des « pass-mois » et des « pass-hebdomadaires » depuis plusieurs années. Je précise que chaque année l'université de Franche-Comté présente aussi une action en miroir. Tous les ans ce projet est retenu et financé par la région. La région y tient pour des raisons évidentes. C'est la raison pour laquelle on l'a placé un peu plus bas dans la liste. On a préféré placer d'abord d'autres projets.

Vient ensuite un projet présenté par le campus d'Auxerre, « développer la convivialité du campus d'Auxerre ». Là, il s'agit de l'aménagement et l'équipement des espaces extérieurs sur les deux sites géographiques du campus d'Auxerre. Là en l'espèce, ce sont surtout des travaux d'aménagement d'espaces qui sont proposés, raison pour laquelle ce projet arrive en fin de classement.

Et enfin, un projet porté par l'IUT du Creusot, « écosystème numérique pour la communication interne », installation de bornes numériques tactiles pour favoriser la diffusion d'informations. Là, il s'agit d'un projet innovant, c'est évident, mais on ne voyait pas suffisamment apparaître l'aspect para ou péri universitaire, l'envergure, et puis le lien avec le développement durable.

Donc ce classement va être transmis pour avis à l'université de Bourgogne Franche-Comté, et après avis, ce classement sera transmis à la région. Je pense qu'on peut être optimiste, dans la mesure où il s'agit tout de même de 13 beaux projets et que, pour mémoire, l'an dernier la région avait retenu et financé les 12 projets qui avaient été classés.

Ce classement a été approuvé par 22 voix, avec trois élus qui se sont abstenus.

Mme Pucéat.- Merci, Karen, pour cette présentation de ces différents projets. Y a-t-il des questions ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Il y a en effet beaucoup de beaux projets, donc j'espère que la région en financera le plus possible. J'ai deux remarques. La première, je n'ai rien contre Lionel, mais je trouve dommage que le représentant des directeurs de composante soit le chef du projet sélectionné en 1. Peut-être que pour les années suivantes, il faudrait veiller à prendre un directeur de composante qui ne dépose pas de projet, enfin qui ne soit pas partie prenante dans le processus.

M. Crognier.- Elle a oublié de dire que je n'ai pas siégé dans cette réunion-là, c'était une réunion que j'avais ratée. Donc ça tombait bien.

Mme Cénac.- Peut-être que pour l'avenir, attendre avant de nommer le doyen de connaître la liste des candidats pour choisir.

M. Crognier.- Peut-être que c'est mon éthique qui a fait que je n'y suis pas allé. Peut-être que c'est le hasard tout court.

Mme Cénac.- Ma deuxième remarque, c'est le fait que les deux derniers projets sont des sites territoriaux. Donc sur le critère de la taille et des étudiants concernés, je pense que les projets sur les sites – je cherche un synonyme à « handicapé » pour ne pas dire handicapé – sont peut-être pénalisés du fait de la taille du site, sur un critère qui prend en compte le nombre d'étudiants. Peut-être que c'est une explication, mais c'est un peu dommage que les trois dossiers des sites territoriaux soient mal classés. Il y a celui de Chalon qui est septième et que les deux autres sites territoriaux soient aux deux dernières positions, je trouve que c'est un peu dommage. Après, je n'ai pas vu les dossiers, il y a peut-être d'autres raisons qui font cet état de fait, mais je trouve que le signal envoyé vers nos sites territoriaux n'est pas forcément très bon.

Mme Fiorentino.- Sur la première remarque, en fait, on sollicite un représentant des composantes bien en amont pour pouvoir réserver une date, en fait, sans savoir les projets qui vont remonter, sachant que là, il y avait très peu de temps pour qu'ils puissent faire remonter des projets. Et effectivement, Lionel n'a pas siégé. Il était invité mais il n'a pas siégé. Mais de toute façon, le projet qui a été classé en 1 a recueilli vraiment l'unanimité. Il correspondait parfaitement à tous les critères, et notamment au thème de l'entraide entre pairs.

Mme Cénac.- Je prends bien note que Lionel n'était pas là, mais dans le principe de fonctionnement, qu'un doyen soit là et qu'il puisse plus expliquer les tenants et les aboutissants du projet que ce qu'il y a dans le dossier, cela peut faire un biais. C'est quand même mieux que les personnes qui classent ne soient pas parties prenantes du dépôt des projets.

Mme Fiorentino.- C'est depuis l'an dernier qu'il a été décidé d'inclure une représentation des composantes qui, je crois, n'existait pas avant, pour avoir une vision, en fait, de la composante. Et on fera tourner, en fait, chaque année. Mais cela semble important qu'il y ait un point de vue de directeur de composante aussi sur ce classement.

Mme Lang-Ripert.- Est-ce que les projets ont tous été classés ? Oui, donc il n'y a pas de projet qui est refusé. Et est-ce que dans les critères de classement, quelque part, est pris en compte le fait d'avoir déjà été financé l'année précédente, ou encore l'année d'avant ? Je ne crois pas que dans les critères que tu as donnés on parlait de ça, mais est-ce que ça joue quand même dans le classement ?

Mme Fiorentino.- Oui, tout à fait, en fait ça entre dans le dernier critère, le caractère innovant. On a entendu qu'on donnerait la préférence aux projets qui n'avaient pas été présentés et donc financés précédemment.

Mme Pucéat.- Peut-être, aussi, juste pour ajouter au niveau des sites territoriaux, le troisième projet est porté par l'IUT de Dijon-Auxerre et il me semble que cela concerne la mise en place d'un Fablab sur un site territorial, le site d'Auxerre.

Mme Fiorentino.- Oui, c'est sur le campus d'Auxerre.

Mme Pucéat.- Et il est classé en 3.
Très bien, y a-t-il d'autres interventions ?

Mme Lang-Ripert.- Je voudrais juste dire que les délais sont effectivement assez intenable entre le moment où l'appel à projets arrive... moi, j'en suis à me dire que je suis en train de préparer celui de l'année prochaine, parce que c'est difficile.

Mme Fiorentino.- Tout à fait, tu as raison. Et encore, on a décalé la CFVU d'une semaine pour essayer...

M. Crognier.- Moi je tiens plutôt à dire que je suis étonné de la hauteur des montants et des budgets et que quelques heures de travail pour obtenir autant d'argent, c'est très bien. Il faut regarder quand même la réalité. C'est quelques heures de travail pour obtenir 80 000 euros. Je pense que ce n'est pas rien et le projet STAPS devrait amener 10 000 euros. Même si le directeur avait été là, ce n'était pas un crime de lèse-majesté.

Le Président.- Il faudra aussi travailler pour les dépenser ! Pas seulement pour les obtenir.

M. Crognier.- En tout cas, moi j'ai trouvé qu'on a eu beaucoup d'étudiants en grande difficulté psychologique, qui ont des accidents, et on ne savait pas comment les aider, et j'ai trouvé que le fait de pouvoir aller chercher d'autres étudiants et les rémunérer à hauteur de 16 euros de l'heure, ce qui n'est pas non plus... voilà, mais c'était vraiment intéressant. Et je te remercie de m'avoir classé premier, ne serait-ce que pour l'aspect solidarité. Je pense que ce qui arrive actuellement, c'est aussi des étudiants en grande souffrance et ce projet, il m'a semblé qu'il nous permettait de... Ça tombait à pic. Pour nous ce n'est pas une grosse somme, mais symboliquement, moi j'apprécie beaucoup que tu nous aies classés en premier. Merci. Et puis je suis étonné des sommes, donc c'est très intéressant quand même.

Il faut le dire, parfois. C'est quand même le conseil régional qui aide beaucoup de ce côté-là.

Mme Pucéat.- Eh bien, merci pour ces remarques. S'il n'y en a pas d'autres, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre des appels à projets « vie étudiante » de la région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2022 pour les montants suivants : montant total du budget, 616 619 euros ; financement uB, 12 732 euros ; fonds propres, 98 749 euros ; autres sources de financement, 21 670 euros ; et le financement région demandé, 483 468 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux équipements pédagogiques et numériques.

b. Equipements pédagogiques et numériques

Mme Fiorentino.- Je vous lis l'intervention d'Alexandre Fournier qui était venu présenter en CFVU le classement proposé aux élus.

En 2021, la commission d'étude des dossiers avait reçu 18 dossiers. Le montant total des projets était de 1 159 323 euros. Ainsi, la part uB, c'est-à-dire 50 % du financement total, était de 543 541,50 euros. Un autofinancement uB, en plus de cette somme, était prévu pour un montant de 36 120 euros. La région avait indiqué que le financement dans le cadre du plan de finance serait plus important qu'habituellement. Ainsi, le choix avait été fait, l'an dernier, de laisser classés les 18 projets rendus par les services et composantes.

En 2022, la commission d'étude des dossiers avait à inscrire 28 dossiers – donc là, augmentation quand même significative. Le montant total des projets était de 2 129 432 euros, avec un montant à investir à hauteur de 50 % pour l'uB de 1 040 721 euros. Il faut bien se souvenir du travail conjoint des services de la Dnum et du pôle Finances pour travailler à la gestion des dossiers reçus et les relances, également, puisqu'on demande aux porteurs de projets bien souvent des pièces ou des budgets à fournir hors délai.

Le choix a été fait d'appliquer autant que possible les prérogatives fixées par le règlement de la région de Bourgogne Franche-Comté pour départager les 28 dossiers et proposer un classement à voter en CFVU et de rester, détail important, dans une fourchette d'investissement uB identique à 2021. Dans cette perspective, l'investissement à prévoir côté uB, dans l'optique d'un financement par la région Bourgogne Franche-Comté de la totalité des dossiers proposés par l'uB serait de 564 553 euros, donc avec une augmentation de 21 011 euros par rapport à 2021 sur un total cumulé pour les 14 projets proposés d'un montant de 1 133 094 euros. C'est la raison pour laquelle tous les dossiers cette année n'ont pas été classés.

Avant la commission d'étude des dossiers, la proposition de classement qui s'est déroulée le 7 février, un travail préparatoire a été réalisé par les services impliqués, notamment le PFVU, la Dnum et le pôle Finances. En pré travail final, une relecture des dossiers a été effectuée en binôme par Marie-Ange Rito en tant que directrice du numérique et Alexandre Fournier, vice-président délégué aux campus numériques, SI et sources ouvertes. Ce travail conjoint a abouti aux propositions suivantes, qui ont été discutées en commission d'étude AAP « vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques » :

Premièrement, séparation des différents projets reçus dans des groupes distincts en vue de faciliter le classement final, comme cela a été le cas en 2021. Le groupe 1, dossiers innovants plus, avec hybridation ; groupe 2, achat de matériels avec peu d'hybridation ; groupe 3, matériel industriel ; groupe 4, achat de matériels sans vraiment d'hybridation ; et enfin, groupe 5, dossiers inéligibles ou soulevant des interrogations.

Deuxièmement, un pré classement, devant donner lieu à des échanges lors de la commission d'étude des dossiers de l'AAP « vie étudiante et équipements pédagogiques et numériques ». Dans ce pré classement il a été tenu compte du fait que certains dossiers avaient déjà été travaillés l'an dernier, mais pas déposés ou non retenus, trois projets de l'UFR Santé et un projet des Relations internationales. Le règlement de l'appel à projets fixé par la région indiquait les éléments suivants :

les projets d'investissements destinés à l'acquisition d'équipements pédagogiques, numériques, de logiciels, leur mise en réseau et leur développement, et les projets d'habilitation des établissements à l'enseignement en mode hybride ou à distance, équipements devant favoriser l'attractivité de l'établissement, le développement de ses formations et la réduction de la précarité numérique des étudiants.

Le coût éligible d'un projet devait être compris entre 30 000 euros et 120 000 euros, donc le seuil maximal a été abaissé par rapport à l'an dernier de 30 000 euros.

Après une relecture à la fois technique et stratégique des dossiers, un pré classement a été émis par la directrice du numérique et le vice-président délégué aux campus numériques. Donc le voici, classement de 1 à 14 par ordre de priorité de l'établissement :

Premier projet : a été présenté le projet « pédagogie Innovante et outils numériques destinés à l'UFR Santé aux instituts sanitaires et sociaux : la table numérique d'anatomie », qui est un projet classé 1 sur 3 par l'UFR Santé.

Deuxième projet, « interagir et collaborer en anatomie en groupe et à distance en visualisation 3D et holographique », qui est un projet toujours porté par l'UFR Santé et classé 2 sur 3. Ces deux premiers projets, il faut le préciser, ont semblé indissociables, d'où leur classement en 1 et 2.

Troisième projet, « une agora numérique FORTHEM », projet porté par les Relations internationales.

Quatrième projet, un projet présenté par la MSH de Dijon, « équipements numériques 3.0, outils au service des démarches novatrices de formation par la recherche en Bourgogne Franche-Comté ». C'est un projet classé 1 sur 2 par les porteurs.

Cinquièmement, « implantation d'une salle immersive à l'IAE Dijon ».

Sixièmement, « création d'un plateau d'examens numériques de 60 places à la pointe de la technologie numérique et sanitaire », qui est un projet classé 1 sur 3 dans l'ordre de priorité par le porteur du projet, qui est le Pôle Logistique.

En septième position, toujours un projet du Pôle Logistique, « création d'une salle de co-working à la pointe de la technologie numérique et sanitaire » qui s'intégrera dans la création d'un plateau d'examens numériques de 120 places. C'est un projet classé 2 sur 3.

Huitièmement, un projet « HERVE - Hybridation d'Energies Renouvelables (solaire et éolien) Virtualisées pour l'Enseignement ». C'est un projet présenté par l'ISAT, classé 1 sur 3 dans l'ordre de priorité du porteur de projets.

Neuvièmement, « création d'une salle immersive polyvalente », donc un projet porté par l'UFR Santé, classé 3 sur 3.

Dixièmement, « ro-BUT-ique Equipement "4.0" pour la mise en place des BUT GE&I », un projet porté par l'IUT du Creusot, classé 1 sur 2.

Onzièmement, « création de deux salles à la pointe de la technologie numérique et sanitaire afin d'accueillir notamment les TD de Psychologie Cognitive de L1 et L2 Psycho », un projet présenté par le Pôle Logistique, classé 3 sur 3.

Douzièmement, « laboratoire d'automatismes industriels », projet également porté par l'ISAT, classé 2 sur 3.

Treizièmement, « développement de la pédagogie par projets à l'ESIREM ».

Quatorzièmement, un projet présenté par la MSH de Dijon « équipements numériques 3.0 (outils numériques adaptés aux nouveaux usages des soutenances de thèses et Habilitations à diriger des recherches) ».

Je vous lis ensuite la liste des projets non classés ou (*suite inaudible*) dans l'AAP « Vie étudiante » :

« rv@ub, donc la réalité virtuelle au service de l'enseignement de l'université de Bourgogne », comme on l'a vu tout à l'heure, il a été pris dans l'appel à projet « Vie étudiante ».

Ensuite, « espace de travail collaboratif et innovant à la BU de Chalon, pour accompagner de nouvelles pédagogies ». C'est un projet qui a été reconnu inéligible suite à un échange avec la région qui a amené à ne pas retenir ce projet qui n'aurait pas été retenu au final puisque 90 % du financement du projet concernent le réaménagement mobilier de la BU de l'IUT de Chalon-sur-Saône.

« Virtualisation des postes de travail des étudiants », projet présenté par l'IUT de Dijon.

« Équipements pour le Delta Analytics », un projet présenté l'UFR Sciences et Techniques.

« Fabad, fabrication additive de pièces haute performance pour la formation et les projets étudiants », projet présenté par l'ISAT.

Ensuite, autre projet non classé, « nouveau module d'enseignement en troisième année de Bachelor universitaire de technologie, en partenariat avec les industriels locaux », qui est un projet présenté par l'IUT du Creusot.

Ensuite, « acquisition d'une presse plieuse hydraulique à commande numérique », projet qui était présenté par l'IUT de Dijon.

« Instrumentalisation et IA pour la robotique », qui est un projet présenté par le centre universitaire Condorcet.

« CarAc, caractérisation acoustique de matériaux pour le confort et le comportement véhicule », un projet présenté par l'ISAT.

Et puis ensuite, le projet « fraisage numérique intelligent et écoresponsable », qui était présenté par l'IUT du Creusot.

Puis un projet « rénovation réseau informatique patio bâtiment Mirande, service des langues appliquées aux sciences et techniques », qui était un projet présenté par l'UFR Sciences et Techniques, qui a été déclaré inéligible pour des questions techniques.

Puis le projet « acquisition de deux bornes de captation vidéo autonome simulation orale et série vidéo », qui était présenté par l'UFR STAPS, qui a été déclaré inéligible en raison d'une salle de captation déjà existante à l'UFR et d'un matériel identique installé au Cortex.

Puis le projet « révolution numérique et réussite des enseignements pratiques » présenté par l'UFR SVTE, qui a été déclaré inéligible en raison d'un montant du projet hors cadre.

Et enfin, le projet « création d'un laboratoire de langue multimédia » présenté par l'UFR DSEP.

Ce classement a été voté par 20 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire. Trois élus se sont abstenus et deux élus ont voté contre.

Mme Pucéat.- Avez-vous des questions sur ces projets ? Stéphanie Benoist et ensuite Peggy Cénac.

Mme Dauphin-Benoist.- Merci. Oui, j'aurai une remarque et une question. On suppose que le covid a aussi fait exploser les demandes, a fait apparaître l'utilité du numérique qui est en train d'entrer dans nos pratiques quotidiennes, je voulais savoir si on avait évalué le coût écologique, en fait, de tout ça, parce que ces machines vont tourner beaucoup. Je vois, dans le projet FORTHEM, j'ai l'impression de comprendre qu'on va voir en direct ce qu'il se passe sur les campus de l'Alliance tout le temps, même quand ça ne va pas être utilisé. De ce que je comprends, vous

allez avoir un écran qui va être allumé continuellement. Moi ça me gêne un peu, il y a quand même une réflexion à avoir sur le coût écologique. Et puis par ailleurs, je voulais savoir si une maintenance de tous ces équipements était intégrée à la réflexion. Qui va payer, une fois que le conseil régional aura financé une grande partie des travaux ? En fait, la maintenance est à la charge de l'établissement, je suppose ? Parce que certains équipements sont tout de même assez fragiles. On sait que ce ne sont pas des outils totalement mécaniques, qui demandent quand même un peu de personnel et de moyens.

Le Président.- Sur le premier volet, la consommation d'énergie, on va faire en sorte que ce ne soit pas allumé quand le campus est fermé, quand les salles sont fermées, c'est une évidence. En ce qui concerne ensuite le coût de fonctionnement, en fait c'est une question que l'on se pose à chaque fois, et c'est toujours la même réponse. Il y a une subvention pour acheter l'équipement. On n'arrive pas à faire entrer dans le projet le coût de l'entretien. Ça, c'est certain. Donc, oui, c'est quelque chose qu'il va falloir budgétiser nécessairement à un moment ou un autre. Au début, les deux ou trois premières années, l'équipement marche correctement, normalement, et puis ensuite on devra faire face mais il faudra de toute façon, c'est systématique, pour tout équipement, que ce soit informatique, numérique, à la limite même les arceaux pour accrocher les vélos. Il ne suffit pas de les acheter, il faut aussi les entretenir, c'est une réalité. Peggy ?

Mme Cénac.- Oui. Je suis tout à fait d'accord avec la remarque de Stéphanie sur l'impact environnemental de toutes ces décisions du numérique qui doivent être questionnées. À ce sujet, je me permets de parler d'un très bon article du Monde Diplomatique d'octobre, intitulé « Quand le numérique détruit la planète » et qui fait un état des lieux des pourcentages d'énergie qui sont vraiment très bien documenté. Je ferme la parenthèse. J'avais surtout des questions sur les projets eux-mêmes, plus que sur le classement. Une remarque et des questions. Donc le projet, je ne sais plus le numéro, il faudrait que je le retrouve, qui laisse sous-entendre qu'on va pérenniser les examens à distance me gêne un peu – c'est celui qui est classé en 6. Je comprends bien la nécessité, quand on est en confinement, d'avoir des examens à distance qui permette de le faire, mais est-ce qu'on va vraiment envoyer le signal qu'on cherche à pérenniser ces examens à distance ? En tout cas, dans ma composante, lors des dernières réunions, les collègues sont tous unanimes pour dire que c'est un ersatz d'examen par rapport à ce qu'on peut faire en présentiel et que ce n'est pas tellement ce qu'on a envie d'encourager.

J'en viens à mes questions, maintenant, vraiment sur les projets. J'avais une question sur le projet classé en 11, du Pôle Logistique pour du matériel informatique pour les L1 et les L2 de psycho. Là, c'est ma casquette de statisticienne qui enseigne en L2 de psycho qui parle. Est-ce qu'il y avait moyen d'inclure aussi dans ce projet de mettre des logiciels qui permettent de faire des TD de statistiques et pas juste pour la psychologie cognitive, parce que ça pourrait aussi intéresser les statisticiens et les mathématiciens qui interviennent dans ces filières ? Et j'ai un autre commentaire sur la demande de l'ESIREM classée en 13. C'est très important pour les étudiants de disposer de salles de travail, je suis tout à fait d'accord, mais avec le Cortex et donc la création d'espaces, il me semble jouer un peu le rôle de ce qui est indiqué dans le résumé du projet. Est-ce que, si jamais ce projet ne peut pas être retenu, il ne peut pas être envisagé de mettre des logiciels particuliers dont les élèves auraient besoin au sein des salles du Cortex pour faciliter le travail spécialisé ? Je me demande un peu comment cela se positionne par rapport à ce

que permet le Cortex et le personnel de la bibliothèque est vraiment ouvert à éventuellement mettre des logiciels qui sont utiles pour les étudiants, mais il y a des choses à discuter et à faire, à mon avis, en partenariat avec le Cortex, qui n'est quand même pas très loin de l'ESIREM. Voilà, c'est plus des commentaires sur les projets eux-mêmes que sur le classement qui est la question pour laquelle on nous demande de nous prononcer aujourd'hui.

Mme Fiorentino.- Pour le projet classé en 6, création d'un plateau d'examen numérique de 60 places, oui, il est évident que ce n'est pas dans l'idée de pérenniser les examens en distanciel à grande échelle. On a bien vu les problèmes que posaient ces examens. Je pense que l'idée est plutôt de pouvoir permettre certaines possibilités qu'ont ces examens en distanciel qui sont particulièrement pertinentes pour des étudiants en situation particulière. Par exemple, pour les petites formations cela peut avoir un intérêt. Mais il ne s'agit pas de pérenniser l'idée de faire passer du distanciel aux grosses divisions systématiquement comme on l'a fait l'an dernier pour des raisons sanitaires. Je pense que là, on est plus dans l'innovation, la recherche de solutions sur mesure à des cas particuliers.

Alors, la question que vous posiez au sujet du projet 11, création de deux salles, projet Pôle Logistique, honnêtement, je ne pourrai pas vous répondre sur le fond.

Le Président.- Il faut transmettre la question au pôle Logistique.

Mme Pucéat.- Puis j'ajouterai peut-être, concernant votre remarque sur, globalement, les équipements numériques, c'est vrai que l'appel à projets région concerne... la région finance, effectivement, exclusivement de la pédagogie numérique et c'est vrai qu'on peut le regretter parce qu'il y a tout un tas d'équipements pédagogiques qui ne sont pas numériques et tout aussi utiles à nos formations. Malheureusement, c'est le cadre aujourd'hui de l'appel d'offres région, et on peut le regretter.

Mme Cénac.- (*Début inaudible*) remonter, cette information. La dématérialisation n'est pas une réelle dématérialisation, bien au contraire, même si on ne la voit pas, ça fait une pollution, quand même.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent intervenir ? Oui, Cédric Clerc.

M. Clerc.- J'avais une question, oui. On parlait des coûts de fonctionnement, mais également l'amortissement des appareils, comment est-ce que cela fonctionne ? Parce que la région finance une partie du prix de l'appareil, mais souvent ces appareils doivent être amortis. Est-ce que c'est l'université qui assume l'amortissement sur la totalité de la somme, ou c'est du récurrent qui tombe de la région ?

Le Président.- Pascal, tu veux répondre ?

M. Neige.- Oui. Il me semblait qu'en matière de crédits régionaux, l'amortissement était neutralisé.

M. Le Moyne.- Oui, côté subvention.

Le Président.- Côté subvention, oui.

M. Le Moyne.- Subvention d'équipement (*suite inaudible*). Je crois.

Le Président.- On vérifiera avec notre DGS, qui est absent aujourd'hui, mais on vérifiera cette question.

Mme Baille.- En règle générale, au plan financier, il y a un apport en subvention et ensuite on reprend la subvention pour neutraliser les amortissements annuels, ce qui, en effet, neutralise l'impact. C'est ce qui se passe pour le CHU pour les crédits régionaux donc j'imagine que pour l'uB... dans mon champ de compétence et d'organisation, en tout cas, c'est comme cela que ça se passe, donc c'est neutre pour les amortissements.

Le Président.- En tout cas on vérifiera mais l'intervention va dans ce sens-là.

Mme Pucéat.- Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas davantage, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre de l'appel à projets « équipements pédagogiques et numériques » de la région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2022, avec les montants suivants : montant total des projets déposés, 1 133 094 euros ; financement uB, 564 553 euros ; fonds propres composantes, 3 986 euros ; et le financement région demandé, 564 555 euros.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? 2 abstentions. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

19 voix pour, 2 abstentions

Mme Pucéat.- Donc nous pouvons passer aux travaux de la commission FSDIE. Karen, je te laisse la parole à nouveau.

c. Travaux de la commission FSDIE du 19/01/2022 concernant le soutien aux initiatives des associations étudiantes (SIAE)

Mme Fiorentino.- Merci. Une commission FSDIE s'est réunie le 19 janvier pour se prononcer sur le classement des projets région mais cette fois-ci pour le soutien apporté aux initiatives des associations étudiantes. Étaient présents dans cette commission de classement Ambre Adamiak, France Herrscher, David Cousson, Maxence Roulliat. Étaient représentés Léa Clouzot, Véronique Lahaie et moi-même.

Donc je vais vous lire le compte rendu pour Ambre Adamiak, qui devait le présenter en CFVU.

La région souhaite cibler les projets soutenus et non plus abonder le fonds FSDIE sous forme de sommes annuelles comme ce fut le cas jusqu'en 2017. La région veut financer jusqu'à 50 % des dépenses éligibles des projets qui seront retenus au préalable par le FSDIE et classés pour lui être présentés. La région demande des comptes à l'université de Bourgogne, qui se porte garante des associations. Le dispositif a des critères et un fonctionnement bien précis qui appellent à une exigence certaine. Ce n'est pas une logique de mécénat mais bien du soutien de projets, avec soutien d'argent public, il est donc normal que seules les

dépenses exécutées soient couvertes par la subvention et que la régularité des bilans soit incontournable. Des remboursements, d'ailleurs, peuvent être demandés à la lecture des bilans (pour action non réalisée, dépense non réalisée en tout ou partie, action et dépenses qui ne sont pas intervenues durant la période d'éligibilité des projets, documents irréguliers, ou encore modification de projet par rapport au projet originel retenu par la région).

Aussi un travail d'accompagnement systématique des associations a-t-il été développé par le Pôle Formation et vie universitaire, en amont et en aval de la réalisation de ces projets, compte tenu de ces exigences, et de l'inexpérience de la plupart des étudiants en la matière. Dès l'annonce des résultats, un échange a lieu pour les préparer à la constitution du bilan et des points de vigilance à avoir en tête tout au long de la réalisation du projet.

Cet accompagnement a de fait une visée pédagogique pour apprendre aux porteurs de projet et associations comment élaborer un projet, le gérer, le réaliser, et en établir le bilan, surtout pour les aspects financiers.

A la fin de la période, les bilans rendus par les associations sont étudiés par le PFVU, puis l'agence comptable avant transmission à la région.

Pour mémoire, l'uB endosse la responsabilité financière *in fine*.

Pour les associations qui déposent un projet dans le cadre du SIAE (Soutien aux initiatives des associations étudiantes), il convient d'envisager ledit projet sur plusieurs années. La période d'éligibilité est d'un an et demi avec justification à terme, et donc plusieurs bureaux d'associations vont être impliqués : le bureau qui dépose, le bureau qui réalise, et puis celui qui constituera le bilan.

L'université a déjà alerté la région sur le calendrier en inadéquation avec le fonctionnement des associations étudiantes. Ce n'est pas sans poser quelques problèmes.

Quant aux critères d'étude des projets et d'éligibilité des demandes, quelques rappels et informations ont été transmis aux associations à l'ouverture du dispositif de candidature pour 2022, qui figuraient dans le descriptif du dispositif transmis par la Région :

- la période d'éligibilité commence au dépôt du projet sur la plateforme, du 28/02 au 31/12 N+1. Aucune dépense en rapport avec l'action ne doit avoir lieu avant le 28/02/2022 et après le 31/12/2023 ;

- l'action présentée au SIAE doit être soutenue financièrement par l'université de Bourgogne : les associations devaient donc formuler une demande de subvention FSDIE et SIAE, étudiées en une seule et même commission, à la fois pour la demande de subvention FSDIE et celle du SIAE.

- un dossier et un traitement spécifique a été élaboré. Il ne sera pas possible de solliciter ultérieurement un soutien du FSDIE, donc les associations devaient se positionner pour les deux en même temps puisque le dossier présenté par l'uB doit préciser le montant du soutien de l'établissement, donc le FSDIE ;

- la région ne subventionne pas plus de 50 % du coût éligible de l'action (sont inéligibles, là encore, plusieurs dépenses : ce qui est hors de la période d'éligibilité, les dépenses d'investissement et maintenance, les salaires des personnels, le soutien en nature, le fonctionnement, les formations universitaires, les frais d'inscription, autre aide de la région pour cette même action, l'achat de matériels... ;

- la subvention ne peut pas servir à une autre action sous peine d'un remboursement intégral ;

- l'action doit nécessairement concorder avec le schéma directeur régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et la nature

des projets que la région privilégie, à savoir citoyenneté, culture, environnement, technologie, international, solidarité, sport, vie des campus, actions inclusives.

Pour cet appel à projets SIAE, cinq dossiers ont été reçus. Quatre peuvent être retenus et ont donc été classés par la commission

Devant l'intérêt des projets soumis mais au vu des constitutions peu ou pas recevables pour certains, des correctifs ont été demandés aux associations candidates pour leur permettre de déposer un projet régulier, recevable et le plus « solide » possible, et ainsi leur donner une chance d'être présenté au SIAE 2022.

Je précise que France Herrscher m'a bien confirmé que les quatre dossiers aujourd'hui présentés sont à présent complets, pleinement satisfaisants et recevables.

Ont été retenus le projet de l'association ARAM, « la maison n'accepte que la réussite », le projet d'Adexpra (Radio Dijon Campus), le projet de l'OPEIF, « Echange inter-facultés de médecine France-Togo », le projet de Jurivision, « financement d'un colloque sur le droit des affaires, entre obsolescence et modernité ».

L'ASC Mâcon avait déposé un projet, « spectacles des ateliers de théâtre et chorale des étudiants de l'INSPE de Mâcon », mais le dossier n'était pas complet, sans aucun justificatif de dépenses prévues, sans indiquer la somme sollicitée auprès du SIAE, donc budget prévisionnel, les statuts ne sont pas signés. Contactée, l'association a renoncé à régulariser sa demande de subvention SIAE et FSDIE.

Le classement ici proposé par la commission FSDIE a été adopté à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Est-ce que quelqu'un a des questions, ou souhaite réagir ? Oui, Peggy.

Mme Cénac.- Ça va être très court. C'est dommage qu'Ambre Adamiak ne soit pas là. Comme les vice-présidents vont peut-être changer, je souhaitais la remercier pour la qualité des comptes-rendus de travaux qui nous venaient de la commission FSDIE. Je trouve que par rapport à mes précédents mandats, la qualité de ce qu'elle nous donnait comme explications et les documents transmis étaient vraiment très appréciables, et je la remercie.

Mme Pucéat.- Nous lui transmettrons ces remerciements. Merci pour elle. D'autres remarques ? Non, s'il n'y en a pas, je vous propose d'approuver le classement des projets dans le cadre des appels à projets Soutien aux initiatives des associations étudiantes de la région Bourgogne Franche-Comté pour l'année 2022, avec les montants suivants : montant total des projets déposés, 149 627,93 euros ; financement uB, 26 425,75 euros ; fonds propres associations, 23 666,43 euros ; autres financements, 61 260 euros ; et le financement région demandé, 38 275,75 euros.

Qui refuse de prendre part au vote ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer au point 2, accès en première année de licence DEUST-PASS-BUT, sur la modification des capacités d'accueil en lien avec ton introduction, Vincent.

2. Accès en 1ère année de Licence-DEUST-PASS-BUT : Modification des capacités d'accueil session 2022

Mme Fiorentino.- Oui, alors effectivement, le pendant de ce qui a été présenté tout à l'heure par le Président. Comme vous pouvez le voir dans les deux tableaux qui ont été déposés dans le cloud, les composantes qui avaient baissé leurs capacités d'accueil, donc l'IUT de Dijon-Auxerre, 309 places, l'UFR DSEP, 100 places en droit, 50 places en AES, le département de psycho, la LAS Psycho avait été fermée, 30 places, l'UFR Sciences et Techniques, 25 places, reviennent à leurs capacités d'accueil de l'an dernier et la LAS Psycho est rouverte. Donc en fait, on vous propose de revenir aux capacités d'accueil qui était celles de l'an dernier.

Mme Pucéat.- Y a-t-il des remarques, ou est-ce que quelqu'un souhaite intervenir ? Non, dans ce cas je vous propose d'approuver les modifications apportées aux capacités d'accueil pour l'accès en première année de licence DEUST-PASS-BUT pour la session 2022.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation.

20 voix pour, 1 abstention

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à l'accès en Master 1, je te relaisse la parole, Karen.

3. Accès en Master 1 : calendrier des candidatures pour les candidats nationaux session 2022

Mme Fiorentino.- Je m'excuse, c'est un point qui avait été prévu à la CFVU du 17 février. En effet, nous pensions pouvoir voter le calendrier d'ouverture des candidatures en Master 1. Comme vous le savez, le ministère souhaitait ouvrir une plate-forme unique, qui finalement est repoussée, mais par contre il n'a pas renoncé à l'idée d'un calendrier uniformisé. Et donc il n'est pas possible de rentrer les dates de candidatures. Et donc on a décidé de ne pas voter de dates d'ouverture d'accès pour l'ouverture de Master à cette CFVU et d'attendre le calendrier présenté au CNESER, donc la prochaine CFVU...

Mme Cénac.- Il me semble avoir compris de nos camarades qui siègent au CNESER que le calendrier ne serait pas obligatoire, qu'il y aurait un calendrier indicatif donné par le ministère mais que les universités pourraient fixer leur propre calendrier. C'est *a priori* les dernières informations que j'ai.

Mme Fiorentino.- C'est insupportable parce qu'on a des informations, on entend tout et son contraire entre ce qu'on peut avoir du ministère et les différents réseaux. Nous, ce qui nous avait été dit, c'est qu'il fallait attendre le calendrier national. Et donc c'est la raison pour laquelle, en fait... mais il est vrai qu'il y a des universités qui se sont contentées de voter les dates qui étaient les leurs l'an dernier. Et nous, nous avons préféré attendre pour éviter de revenir, en fait, sur l'information, faire courir un risque de désinformation. Mais là, c'est sûr qu'à la prochaine CFVU, de toute façon, il va quand même falloir voter des dates. Donc ce sera chose faite à la CFVU du 1^{er} mars.

Mme Pucéat.- Oui, Cédric Clerc.

M. Clerc.- Oui, il y avait un CNESER hier qui a évoqué la question, justement, et le calendrier prévu, initial, je ne sais pas comment on peut l'appeler, qui n'a pas visiblement été voté, mettait nos collègues des scolarités, notamment, dans des conditions très contraintes, d'après ce que j'ai compris, et, voilà, en tant qu'organisation syndicale, aussi, on a alerté sur ce thème. Peut-être que c'est ça qui suspend pour cette année et qui va laisser le temps pour peut-être travailler avec le ministère sur des calendriers qui ne contraindraient pas plus que cela les établissements. Parce que je crois que là, les délais étaient très courts pour traiter, je crois que c'était une semaine ou 15 jours. Enfin, c'était insupportable.

Mme Pucéat.- Voilà, nous reverrons ça au prochain CA, et nous pouvons donc passer aux travaux de la commission de la pédagogie, avec un point sur le Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement.

4. Travaux de la commission de la pédagogie

a. Master mention Géographie, aménagement, environnement et développement : demande de création du parcours changement climatique – rentrée 2022-2023 et fermeture de la LP Aménagement paysager : conception, gestion, entretien – parcours gestion des espaces végétaux urbains

Mme Fiorentino.- Il s'agit d'un projet qui avait été présenté dans une commission de la pédagogie en décembre. Nous avons quelques interrogations sur la soutenabilité financière de ce projet et les interrogations sur ce projet ont été dissipées grâce au travail remarquable de l'équipe pédagogique. Le projet a finalement pu être présenté lors de la dernière CFVU. C'est donc un projet qui est le fruit d'une réflexion menée au sein du Département Géographie sur la nécessité de former les étudiants aux défis du changement climatique, et puis lié aussi à l'essoufflement constaté du parcours en question, le parcours Gestion des Espaces Végétaux Urbains, le parcours GEVU, qui est l'un des parcours de la licence professionnelle Aménagement paysager. De toute façon, l'interruption de ce parcours avait été décidée pour 2022-2023. Cet essoufflement est à mettre en lien sans doute avec l'intérêt moindre, peut-être, porté par le lycée agricole de Quetigny dans le dernier plan quadriennal, l'aspect peut-être éloigné des thématiques abordées par rapport aux compétences des enseignants-chercheurs du Département de géographie, ce qui entraîne le recours assez fréquent à des vacataires, donc un turn-over de ces vacataires, et puis aussi la concurrence avec deux autres parcours de la licence Aménagement paysager, qui sont par contre portés par l'IUT de Dijon-Auxerre. Par ailleurs, le Département a constaté un très faible pourcentage d'inscriptions dans le Master géographie des licenciés de l'uB, tout simplement parce que les licenciés préfèrent aller s'inscrire dans d'autres Masters jugés plus attractifs, des Masters orientés urbanisme ou risques naturels.

Un certain nombre d'éléments sont cependant à conserver et à remobiliser dans le nouveau parcours de master qui est proposé, puisque sinon il n'y aurait plus de parcours en LP. Ce que l'équipe propose, en fait, c'est d'utiliser les heures de la LP pour monter un autre parcours, un deuxième parcours de Master dans le Master Géographie aménagement, environnement et développement. La fermeture du

parcours de Licence professionnelle, le parcours GEVU, permettra de monter le nouveau parcours de Master à coût constant. Là, c'était une interrogation qu'on avait, mais effectivement, en effet, 582,5 heures équivalent TD sont actuellement mobilisées pour ce parcours de licence qui a vocation à disparaître. Le nouveau parcours de Master projeté, le parcours CClimAT, inclurait des enseignements de Tronc Commun avec l'autre parcours qui existe déjà dans le Master, le parcours Transports-Mobilités-Environnement-Climat (TMEC) :

- au niveau du Master 1, deux UE « Climat et Environnement » au semestre 1 et semestre 2 et deux UE « Transverse » au S1 et au S2, soit un total de 240h ;

- et au niveau du master 2, deux UE de climatologie du dispositif « Interdisciplinary course » du programme SFRI seront intégrées au nouveau parcours, représentant un total de 100h. Ces modules spécifiques seront portés par les chercheurs et enseignants-chercheurs de l'équipe CRC de l'UMR Biogéosciences.

Le volume horaire total prévu pour chaque année de ce nouveau parcours de Master du parcours CClimAT est de 470h. Par ailleurs, en Master 2, la formation pourra être ouverte en alternance. Le parcours sera accessible aux étudiants titulaires d'une Licence 3 en Géographie et Aménagement, d'une Licence 3 en Sciences Vie Terre Environnement ou d'une Licence 3 générale ou professionnelle qui serait en lien avec les disciplines précitées. Le parcours serait sélectif et soumis à capacité d'accueil de 24 étudiants en Master 1 et 24 étudiants en Master 2, comme c'est le cas pour l'autre parcours de ce Master.

Ce dossier a fait l'objet d'une instruction très appuyée par le PFVU, le SEFCA, le pôle Pilotage et qui permet d'affirmer que l'évolution de l'offre de formation adaptée à la demande se fera à coût constant pour l'université de Bourgogne. Donc cette évolution d'une licence professionnelle avec le nouveau parcours de Master a été votée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci Karen pour cette présentation. Y a-t-il des interventions souhaitées, ou des questions ? Bien, si tout est clair, je vous propose d'approuver la création du parcours « CClimat, changements climatiques, adaptation, territoires » du Master mention « Géographie, aménagement, environnement et développement » à la rentrée 2022-2023, et la fermeture de la licence professionnelle « aménagement paysager, conception, gestion, entretien - Parcours gestion des espaces végétaux urbains » porté par l'UFR Sciences humaines et sociales.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer aux projets internationaux.

b. Projets internationaux

Mme Fiorentino.- A été présenté à la dernière CFVU tout d'abord un projet d'échange diplômant pour créer un nouveau diplôme avec Vérone qui concerne le Master Math4Phys qui est un Master UBFC mais pour lequel l'établissement porteur est l'uB. Les étudiants feront le M1 chacun chez soi et feront une mobilité en M2. Les promotions des diplômes se croiseront. Il est prévu que les étudiants ne paient les

frais d'inscription que dans leur établissement d'origine et donc seront exonérés de frais d'inscription dans l'université partenaire.

Ont également été présentés deux projets non diplômants. D'abord un projet non diplômant avec l'université d'Agadir, au Maroc, qui concerne l'ISAT et qui permet de faire des échanges d'étudiants pour une année ou un semestre, et le partenariat permettra aussi de faire des stages dans les laboratoires des deux universités.

A été également présenté un projet non diplômant avec Liverpool, au Royaume-Uni. Là, il s'agit de la création d'un accord, puisque le Royaume-Uni depuis le Brexit ne fait plus partie du programme Erasmus et donc il a fallu trouver une solution pour permettre à nos étudiants de pouvoir continuer à faire des mobilités dans des pays qui sont somme toute très demandés avec nos anciens partenaires britanniques. Donc on cherche à reconstruire des partenariats, en tout cas avec les partenaires britanniques qui y sont favorables. Donc cet accord permettra à l'UFR Lettres et Langues de pouvoir continuer à faire des échanges. Les étudiants restent inscrits dans leur établissement d'origine et ils se déplaceront un semestre. L'autre projet non diplômant, dans la même veine que le précédent, concerne la Suisse qui, depuis 2014, ne fait plus partie non plus du programme Erasmus. Les Suisses ont créé un programme parallèle à Erasmus qui permet aux Suisses de pouvoir continuer à envoyer leurs étudiants dans des établissements européens. Pour ce projet, et le précédent dont je vous ai parlé, nous sommes en train de mettre en place des partenariats. Le nouveau programme Erasmus permet de proposer une petite partie de notre enveloppe budgétaire pour des mobilités vers des pays non membres du programme Erasmus, en fait, 20 % de la capacité globale. Et l'une des priorités de l'uB a été de cibler le Royaume-Uni et la Suisse, qui sont des pays dans lesquels le coût de la vie est assez élevé, pour pouvoir, donc, accorder une bourse aux étudiants qui feraient cette mobilité.

Ont été également ciblés, mais pour plus tard, si cela est réalisable, les États-Unis, Singapour, le Canada et le Japon, avec lesquels des partenariats pourraient se mettre en place un peu plus tard.

Ces projets internationaux ont été adoptés à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci Karen. Y a-t-il des questions sur les projets internationaux ? Pas de question ? Dans ce cas, je vous propose d'approuver les projets internationaux.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer à la demande de création du DU FLEST.

c. Demande de création du DU FLEST (Français langue étrangère de spécialité technique) - IUT Le Creusot - pour la rentrée 2022-2023

Mme Fiorentino.- C'est le DU Français langue étrangère de spécialité technique à l'IUT du Creusot. Il ne s'agit pas vraiment d'une ouverture, mais plutôt d'une réouverture puisqu'un tel diplôme a existé dans les années 2000. Il a fermé notamment parce que l'IUT souhaitait élargir son offre et non plus la limiter à des étudiants chinois comme c'était le cas auparavant. Donc ce DU aurait vocation à

ouvrir à la rentrée 2022. Son objectif est d'intégrer les étudiants étrangers dans notre système universitaire, et pas en première année de BUT, ce n'est pas possible tout de suite. Donc l'intérêt de ce DU, ce serait une mise en situation de bain linguistique, une familiarisation avec les méthodes d'enseignement dans les universités françaises. Cela permettrait également de consolider les acquis dans les futures spécialités des étudiants étrangers qui seraient accueillis dans le cadre de ce DU. Les étudiants concernés sont ceux qui auraient suivi des cours en français, bien sûr, seraient titulaires d'un diplôme de niveau bac, bac+3, qui ont également un niveau en français B1, l'idée du DU étant de les amener vers le niveau B2, et ce diplôme concernerait également les étudiants qui présentent un fort intérêt pour le commerce ou les sciences de l'ingénieur. Pour la formation, vous le voyez, le rythme de travail qui était prévu est assez soutenu, avec 32 semaines, entre 20 et 25 heures de présentiel plus le travail en bibliothèque, avec également un accompagnement privilégié par un tuteur pédagogique qui sera un personnel enseignant, auquel s'ajoutera encore un autre tutorat, cette fois-ci porté par des étudiants, tutorat de 70 heures pour l'aide dans la recherche de ressources et l'aide dans l'insertion sociale.

L'évaluation prévue, c'est du contrôle continu, pour mesurer bien sûr la progression des étudiants dans chaque unité d'enseignement. L'assiduité à tous les cours et contrôles est obligatoire. À l'issue de ce DU, l'admission en BUT1 est conditionnée par la validation de ce DU et par la validation du niveau B2 en français. Et bien sûr, il faudra tenir compte de la capacité d'accueil du BUT1, cela n'offre pas un droit d'accès automatique en BUT1. Les droits d'inscription fixés par l'uB pour les DU sont de 184 euros et les droits spécifiques de cette formation s'élèveront à 4 300 euros, pour un effectif de 15 étudiants.

L'ouverture de ce DU FLEST a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU, moins un élu qui n'a pas voulu prendre part au vote.

Mme Pucéat.- Merci Karen, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention, des remarques, des questions ? Pas de question. Dans ce cas, je vous propose d'approuver la création du DU FLEST, Français langue étrangère de spécialité technique à l'IUT du Creusot pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

21 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au dernier point de la CFVU sur la demande d'accréditation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie.

d. Demande d'accréditation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie – formation en alternance - UFR Sciences de santé - pour la rentrée 2022-2023

Mme Fiorentino.- Comme plusieurs autres universités en France, l'uB pourrait accueillir un nouveau DEUST. Ce DEUST serait effectué en alternance. Dans le cadre de ce diplôme national, l'université de Bourgogne est certificatrice et elle co-participerait au recrutement et au jury de délibération d'attribution du diplôme. Les enseignants assureraient les enseignements à hauteur de 15 %. L'autre partenaire dans la mise en œuvre de ce DEUST, c'est le centre de formation des

apprentis de la pharmacie de Talant, qui sera le centre organisateur, le centre de réalisation également des enseignements. C'est le CFA qui gèrera Parcoursup, qui co-participera à la formation et au jury.

Seront admissibles en première année de DEUST les étudiants titulaires de bacs généraux, de bacs techniques après étude de leurs bulletins scolaires et entretien de motivation avec un test à l'écrit portant sur l'expression écrite, des mathématiques de base. L'admissibilité sera le fait d'une commission composée du doyen de l'UFR Sciences de santé ou son représentant et du directeur du CFA. L'appairage des candidats avec les entreprises d'accueil sera effectué par le CFA. C'est l'appairage qui permettra aux candidats de passer du statut d'admissible au statut d'admis. Tout apprenant inscrit en première année poursuivra sa formation en deuxième année et il sera possible aux étudiants qui auraient validé leur PASS avec une pharmacie d'être admis en deuxième année de DEUST.

Les compétences seront validées sous forme de contrôle continu. Chaque épreuve fera l'objet d'un rattrapage. En complément des enseignements théoriques et pratiques, les apprenants réaliseront chaque semestre un projet tutoré de 46 heures en entreprise et l'encadrement de ce projet sera effectué pour moitié par l'uB et pour moitié par le CFA, et chacun établira les objectifs pédagogiques et les compétences à acquérir.

Les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement. Les UE acquises et les ECTS sont capitalisables. Les UE sont compensables entre elles au sein d'un même semestre et les quatre semestres du cycle universitaire de ce diplôme seront compensables entre eux.

La création de ce DEUST préparateur/technicien en pharmacie, formation en apprentissage a été adoptée à l'unanimité des membres présents de la CFVU.

Mme Pucéat.- Merci Karen, pour cette présentation. Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'approuver l'accréditation du DEUST préparateur/technicien en pharmacie, formation en alternance, porté par l'UFR des Sciences de santé pour la rentrée 2022-2023.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Mme Pucéat.- Et nous pouvons passer au point VIII, les travaux de la Commission de la recherche du 4 février 2022. Je laisse la parole à Pascal Neige.

VIII) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 4 février 2022

- Demandes de subventions

M. Neige.- Merci, Madame la vice-présidente. Il s'agit donc d'un point assez simple, deux demandes de subventions qui sont portées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté. Dans les deux cas il s'agit d'une aide au montage de colloques. Vous avez reçu par voie électronique l'ensemble des éléments, le tableau récapitulatif, plutôt, de la demande de subvention. Donc le premier dossier est porté par le laboratoire CIMEOS, et plus précisément par Estera Badau et Olivier Galibert,

pour un colloque à venir, et le montant demandé est de 2 500 euros pour un coût total à 15 000 euros.

La deuxième demande est portée par le laboratoire LEDI et plus précisément Catherine Baumont, là encore pour un colloque, le congrès annuel de l'Association française de science économique. La demande est à hauteur de 5 000 euros pour un coût total à 10 000 euros.

Ces deux demandes ont été présentées à la Commission de la recherche le 4 février 2022 et ont reçu un avis unanimement favorable. Je précise qu'il s'agit de demandes au fil de l'eau depuis quelques années maintenant, donc l'établissement n'a pas à classer les demandes. Elles sont portées au fur et à mesure qu'elles arrivent auprès du conseil régional.

Mme Pucéat.- Merci Pascal. Y a-t-il des questions sur ces demandes de subventions ? Pas de question, donc je vous propose d'approuver les demandes de subventions déposées auprès de la région Bourgogne Franche-Comté.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

Point B : Points adoptés sans débat (sur demande, les points peuvent faire l'objet d'un débat)

IX) Tarifs, subventions et dons – Conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

Mme Pucéat.- Nous pouvons passer aux points B, qui sont les points adoptés sans débat, sauf sur demande. Ces points peuvent toujours faire l'objet d'un débat. Nous n'avons pas reçu de demande de précision sur ces points-là, vous pouvez néanmoins vous exprimer si vous en avez.

Sinon, je vous propose d'approuver dans un premier temps les tarifs, subventions et dons, les sorties d'inventaire, les conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne. Vous avez reçu l'ensemble des documents au préalable.

Qui refuse de voter ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Qui vote contre ? Personne. Merci pour cette approbation à l'unanimité.

20 voix pour (unanimité)

X) Compte-rendu des contrats et conventions hors subvention

Mme Pucéat.- Le dernier point est un compte rendu des conventions hors subvention. Vous avez là aussi reçu l'ensemble des documents et il s'agit ici seulement de prendre acte de ce compte rendu des contrats et conventions hors subvention.

Je te laisse la parole pour conclure.

